



ASSEMBLEE GENERALE



« La Rêverotte Ensoleillée »

**FEDERATION de PECHE et de PROTECTION du MILIEU
AQUATIQUE du DOUBS**

**« AAPPMA DE PIERREFONTAINE-LES-VARANS »
DIMANCHE 19 AVRIL 2015**

ORDRE du JOUR
de
l'Assemblée Générale
2014

9 heures

Ouverture de l'Assemblée Générale

Mot d'accueil du Président local

Mot d'accueil de Monsieur le Maire

Rapport moral du Président de la Fédération

Rapport de la Commission « Finances »

Rapport des Vérificateurs aux Comptes et approbation

Rapport des différentes Commissions et Rapports Techniques

Rapport des Pollutions et Infractions

Réponses aux questions posées par les AAPPMA

Interventions des personnalités

Remise des médailles

12 heures 30

Clôture de l'Assemblée Générale

13 Heures

Repas

Mot d'Accueil du Président Local

Mot du PRESIDENT de l'AAPPMA de PIERREFONTAINE-LES-VARANS

Mesdames Messieurs les invités,
Monsieur le Président de la Fédération de pêche du Doubs,
Messieurs les Présidents des AAPPMA,
Chers Amis,

C'est avec un grand plaisir qu'au nom de l'AAPPMA de Pierrefontaine-les-Varans, je vous accueille dans notre village, et, je vous souhaite à tous la bienvenue.

C'est la toute première fois que l'Assemblée Générale départementale a lieu chez nous. Aussi, je voudrais en profiter pour présenter notre association en quelques mots.

L'AAPPMA de Pierrefontaine-les-Varans compte 150 adhérents, et, en plus, délivre chaque année 600 cartes de pêche journalières.

L'association gère des parcours de pêche de différentes natures.

Tout d'abord, un étang de dimension modeste où nous déversons des carpes, des gardons, et chaque mois, des truites arc-en-ciel. Au bord de ce plan d'eau, se retrouvent principalement des jeunes qui s'initient à la pêche, et aussi des pêcheurs plus âgés qui recherchent un endroit agréable et facile d'accès.

L'association gère ensuite un parcours de quelques kilomètres sur le Haut Dessoubre, autour de Gigot, endroit assez touristique connu par de nombreux pêcheurs. L'association gère enfin la Rêverotte sur toute sa longueur.

Dans ces rivières, nous ne déversons jamais de poissons d'élevage. Elles sont donc peuplées en plus de chabots et de vairons, de truites et d'ombres sauvages. La Rêverotte, en particulier, n'a jamais connu d'alevinage par le passé, car elle bénéficie d'une reproduction naturelle abondante. Les truites sont d'une excellente qualité et les connaisseurs apprécient de pouvoir pratiquer là une véritable pêche sportive.

La Rêverotte mesure 12 km sans aucune habitation le long de ses rives. Elle n'est bordée par une route que sur quelques kilomètres seulement. Le site est très pittoresque et préservé. Le relief est très prononcé, et la végétation y est abondante et très variée. Les berges étant majoritairement boisées et peu accessibles, la pêche ne peut se pratiquer qu'en marchant dans le lit de la rivière. Tout cela demande un certain effort physique. Mais, dans ce site aussi isolé et loin de toute présence humaine, on a en revanche la chance de pouvoir croiser nombre d'animaux sauvages.

La Rêverotte a un débit très irrégulier pouvant varier en quelques heures d'un niveau très élevé à un assèchement brutal. Son cours est aussi perturbé par la présence de plusieurs zones de pertes qui nécessiteraient des interventions appropriées. Il y a bien longtemps que le problème est évoqué, mais quand cela se réalisera-t-il ?

C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de pratiquer chaque année, en période d'étiage, plusieurs pêches de sauvetage avec l'aide de la Fédération. J'en profite pour saluer le travail remarquable réalisé depuis 30 ans par les gardes et les techniciens (nous avons, grâce à eux, déjà sauvé 35 000 truites).

La sauvegarde de ce patrimoine naturel et la préservation de l'environnement nous préoccupent, car nous pensons à l'avenir et nous aimerions que nos petits enfants puissent connaître à leur tour ces endroits privilégiés. Cela nous préoccupe plus, vous l'aurez compris, que de vendre beaucoup de cartes de pêche. Et, curieusement, nous en sommes récompensés puisque le nombre de nos adhérents progresse toujours.

L'année 2014 a été une mauvaise année car une pollution exceptionnelle nous a contraints à demander à Monsieur le Préfet, la Fermeture de la pêche. Nous espérons qu'une solution efficace sera trouvée rapidement pour réduire les multiples causes de ces désordres qui affectent gravement la qualité de l'eau. Nous retrouverons alors avec plaisir notre activité de loisir.

Fin 2015, les AAPPMA devront renouveler leurs Conseils d'Administration. Il y aura donc des changements... C'est pour cela que je veux profiter de l'opportunité de cette assemblée pour remercier publiquement tous les membres de notre CA, qui, depuis 36 ans, m'ont accompagné et épaulé dans toutes les circonstances.

Je veux étendre mes remerciements à nos 3 gardes-pêche en exercice qui, comme ceux qui les ont précédés, ont accompli un travail considérable, dans une fonction délicate.

Merci aussi à l'ensemble de nos pêcheurs, dont l'immense majorité est toujours disponible pour nous venir en aide bénévolement dans tous les domaines.

Grâce à la participation de tous, l'AAPPMA de Pierrefontaine-les-Varans forme une belle et grande famille.

Bonne Assemblée Générale ! J'espère vous retrouver très nombreux pour un repas convivial au restaurant « La Source du Val ».

Pierre CIGLIA

Hommages

Monsieur Marcel BONJOUR

Malheureusement, c'est la dure loi de la vie, notre Fédération s'est encore séparée de plusieurs de ses membres durant cette année 2014, année dont nous allons évoquer aujourd'hui le bilan.

Marcel BONJOUR, qui fut Président de l'AAPPMA Etupes (l'Erbatone) durant trois mandats, président de l'Amicale du Pays de Montbéliard, membre éminent et actif de la Commission Départementale de Réciprocité, nous a quittés.

Après une vie partagée entre le professionnel qu'il fût (Directeur du secteur fonderie dans une grande entreprise de véhicules du Pays de Montbéliard – pour ne pas la citer) et amateur éclairé de la pêche associative, il s'est éteint calmement, nous le supposons, avec la satisfaction du devoir accompli. Son travail au niveau des Statuts (réglementation pêche applicable sur les plans d'eau de PMA), et du Règlement Intérieur du système réciprocaire reste dans nos mémoires et dans nos écrits.

Un hommage lui a déjà été rendu dans notre guide de pêche 2014, qui est distribué gracieusement à chacun de nos titulaires d'un permis « papier », et qui peut être également acquis chez nos dépositaires ou à notre secrétariat dans l'autre cas !

Rien d'autre à ajouter sur cet homme entier au caractère bien trempé, bien campé dans ses bottes, un personnage charismatique avec ses certitudes et quelquefois ses « coups de gueule », aimé et parfois combattu pour ses convictions en particulier, et vous l'avez bien compris, sur la Réciprocité. Les nouvelles dispositions EHGO/CHI et URNE, l'avaient ravi et il m'en avait fait part, en quelque sorte un aboutissement avant le grand départ...

Marcel d'où tu es, sache que notre souvenir ne s'estompera pas, tu pourras compter sur notre absolue reconnaissance, sur la mienne en particulier pour tes dernières interventions comme président délégué de l'Association qui nous a réunis (l'AAPPMA Montbéliard-Sochaux-Etupes).

Nous aurons une pensée appuyée pour les familles de Monsieur BELFORT de Rougemont, de Monsieur GUYON, trésorier de l'AAPPMA La Longeville, des autres membres des Conseils d'Administration qui nous ont quittés cette année 2014, ainsi que celles de nombreux pêcheurs, anonymes des bords de rivière et des berges d'étangs, qui constituent le monde piscicole que nous aimons.

A la mémoire de nos disparus, je vous invite à un instant de recueillement.

Le Président,

G. LAURINE

Rapport Moral du Président Fédéral

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

Une année 2014 particulièrement traumatisante pour les pêcheurs amoureux de nos belles rivières. Défenseurs d'un environnement que nous avons tous connu sous d'autres auspices, le triste spectacle des premiers jours de janvier dans le Dessoubre nous a remué au plus profond. Je ne sais pas si, au fond de chacun de nous, une petite voix nous susurrerait « après la Loue, le Doubs à Goumois, le Cusancin, le Dessoubre sera-t-il le nouvel élu du désastre ? » Toujours est-il que la mobilisation a été immédiate, des pêcheurs aux élus, des riverains aux administrations, et transcendante au niveau des services dont la Police de l'Eau. La Fédération a bien-sûr épaulé les locaux, notre garde adjoint de développement n'a pas ménagé ses efforts et surtout son temps. Une observation quotidienne de l'épidémie, des rapports documentés de grande qualité à destination de la DDT ont étoffé les prises de vue des riverains, et permettez-moi de le féliciter chaleureusement et d'y associer les autres membres du personnel.

Chacun a pu ainsi se rendre compte de l'ampleur du phénomène, de la « casse » énorme sur les ombres et les truites de belle taille. Les locaux, comme la Fédération, n'ont pas été des observateurs « béats » rangeant déceptions et rancœurs au rang des pertes et profits. Outre les interventions multiformes auprès des services de l'état qui ont abouti à une fermeture de la pêche sur le secteur, très vite, la décision de mettre en place une pêche d'inventaire en juillet s'est faite jour et l'engouement, si l'on peut dire, a été unanime et fédérateur...

Parallèlement le mécontentement grandit, tout un chacun est d'accord de se mettre en synergie avec d'autres « bonnes volontés », ainsi naîtra le collectif dont l'animateur Christian TRIBOULET, par ailleurs Vice-président fédéral, vous entretiendra dans son rapport ; cette mobilisation aura pour point d'orgue la manifestation de Saint Hippolyte le 17 mai et la pétition « nationale » aux 72000 signatures remise au sénateur-maire d'Audincourt le 13 décembre 2014.

Deux phénomènes qualifiés de fâcheux pour la presse mais surtout inacceptables sont venus étayer le dossier ; ceux qui montraient du doigt l'agriculture ont eu de la matière, c'est le cas de le dire, à se mettre sous la plume : pas moins de 25000 litres de lisier lâchés dans la nature à Cour Saint Maurice, une quantité peut-être équivalente épandue par un agriculteur suisse en surplomb du Doubs... la vue plus l'odeur, de quoi combler les chevaliers de l'épandage tous azimuts, et plus si affinités pour les promeneurs, vue imprenable sur les champs de lisier...

Notre personnel a été associé aux remarques de félicitations introductives, une visio-projection illustrera les différents activités 2014 : les pêches électriques (c'est habituel chaque année), les dossiers aboutis concernant les frayères, les accès à l'eau, les projets en voie de réalisation, les facettes multiples de notre APN (Atelier Pêche Nature)... La liste n'est pas exhaustive : les présidents qui reçoivent les comptes-rendus du CA comme les administrateurs informés des contenus des réunions de service peuvent compléter ; quelques dossiers particulièrement marquants seront évoqués ! Modification d'importance, conséquemment, nous n'allons pas vous infliger des lectures indigestes de rapports dont le contenu figure dans le document.

Bien entendu, une large part sera consacrée à la partie financière car elle est, paraît-il, le nerf de la guerre, et même si toute proportion, ce n'est pas la guerre, il est néanmoins nécessaire d'avoir les moyens de nos ambitions. La « guerre » contre les pollutions de tous types est loin d'être gagnée, vous en avez tous conscience ! La politique fédérale a évolué principalement avec la Loi sur l'Eau de 2006 ; avec l'installation de la CPMA qui permet un retour important de subsides vers les fédérations soit par les conventions de postes, soit par les fiches « actions », c'est une aide précieuse de la FNPF ! A contrario de plusieurs voix s'élevant parfois contre notre fédération nationale, quatre postes financés même partiellement représentent une aide confortable dont chacun doit se féliciter. Les autres projets reçoivent également de nombreuses aides du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et quelquefois du Conseil Régional et, comme sont comptabilisées les horaires du personnel (sous la forme d'hommes/jour), de fait sont pris en compte les salaires du personnel durant l'intervention (sur le terrain, au bureau). Les orientations budgétaires de 2014, initiées par notre Conseil d'Administration se justifient pleinement par le fait que les permis de pêche ne sont plus le moteur unique du fonctionnement, la part des projets et des conventions devenant essentielle.

Monsieur BOTTAZZO, notre expert-comptable qui nous accompagne depuis des années et Christiane CARLES, trésorière, vous brosseront un tableau plus complet de notre situation financière, qui, si j'ai bien compris à la commission finances, n'a rien de dégradée.

Autre chapitre qui nous a conduit à réorganiser la garderie (Chargés de Développement et Adjointes de Développement), la demande des AAPPMA était forte d'une présence plus active sur le terrain, se montrer, effectuer du contrôle, renforcer les équipes, de garderie (quand elles existent)... Thomas POULLEAU a été le moteur sur le Pays de Montbéliard de la constitution d'une « brigade de garderie ». Ce ne fut pas facile, encore une fois, il a fallu vaincre l'inertie de l'administration sous-préfectorale noyée dans la paperasserie et multipliant les tracasseries. Demandez au Président de Voujeacourt-Bart-Bavans, et je pourrais aussi témoigner d'une année d'attente et de « valse hésitation » pour un renouvellement de deux assermentations...

Concernant le « terrain », 20 journées de travail à deux agents, 300 contrôles effectués (y compris sur les lacs). Tout de même 15% des contrôlés n'étaient pas en conformité (défaut des permis, y compris en dehors des périodes d'ouverture, pêche dans les réserves...) Cela montre et démontre la nécessité des contrôles, et notre devoir de pérenniser la démarche cette année, cette dernière pouvant être double : d'une part, poursuivre les apparitions sur le terrain, et d'autre part, renforcer les équipes ou en créer de nouvelles sur certains secteurs (sur Besançon, c'est dans les tuyaux, dans le Haut-Doubs, certaines AAPPMA y pensent, deux initiatives allant dans le bon sens !) Comme dit dans le Guide de Pêche ; à trois sur le département, nos agents ne seront pas tous les jours sur vos lots, il y en a des autres, et surtout d'autres activités et pas seulement le suivi des procédures) ! Signalons que l'objectif étant essentiellement de se montrer et d'avertir, il a été atteint puisque les contrevenants se sont mis rapidement en règle ! Je me permets d'attirer votre attention sur les délais irraisonnables que mettent les AAPPMA pour rendre les documents « demande d'agrément d'un garde particulier ». Plus de 6 mois sont nécessaires pour collecter les documents des 63 associations ! Il y a tout de même une grande discordance entre les demandes des Associations pour plus de garderie fédérale sur le terrain et la décontraction dont font preuve certaines AAPPMA pour rendre les documents... 3 de nos personnels sont en renouvellement, il faut 6 voire 8 mois pour « récupérer » l'ensemble des documents plus les délais en préfecture... (Joker pour la durée). Ca peut faire une année sans possibilité d'intervention sur le terrain ! Vous savez que depuis 3 années, nous proposons à la préfecture un processus simplifié (accepté dans certains départements) dont nous n'avons que des épisodiques réponses (à l'étude, pas encore visé par le MEDDE, personne absente durant x mois...).

Dans l'attente, il est nécessaire de refaire tout le dossier avec tous les domaines piscicoles et tous les accords des présidents... Alors s'il vous plait, soyez rigoureux car une seule négligence entraîne le blocage du dossier avant que Monsieur le Préfet ne signe un arrêté !

Voilà en quelques propos mon sentiment sur la vie de la Fédération. Quelques touches sur un tableau dont il restera une année pour l'achever. Une tranche de vie douloureuse pour les milieux voisins, une grosse année de labeur pour nos collaborateurs, des réunions toujours plus prégnantes et nombreuses, et un espoir : la signature du Contrat de Rivière Doubs qui devrait, sous la houlette de l'EPTB (Eric DURAND, Vice-président du Conseil Régional), passer rapidement au stade études (auquel la FD25 a amplement participé) à la phase opérationnelle (réhabilitation des ruisseaux affluents).

Je vous remercie de votre attention.

Le Président Fédéral,

G. LAURINE

Rapport de la Commission Finances

Bilan et Compte de Résultats



SARL CAUGEREC

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

Bruno BOTTAZZO

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Didier LINTZ

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ASS FEDERATION DE PECHE

4 rue du Docteur Morel

25720 BEURE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Immeuble Axis - 52 rue Urbain Leverrier - 25000 BESANCON - Tél. 03.81.53.59.34 - Fax 03.81.53.36.41

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de Bourgogne/Franche-Comté
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon
SARL au capital de 40 000 € - SIRET 37916608500041 - A.P.E. 6920Z

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 217	3 217		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	10 284	10 284		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	148 925	54 894	94 030	94 030
	Constructions	239 300	136 771	102 528	112 064
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	51 739	27 606	24 132	7 892
	Autres immobilisations corporelles	194 492	130 046	64 445	59 171
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	20		20	20	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	18		18	18	
Prêts	69		69	69	
Autres immobilisations financières	336		336	336	
TOTAL (II)		648 399	362 819	285 579	273 599
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	281 599		281 599	266 297
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	628 741		628 741	705 542	
DISPONIBILITES	323 124		323 124	195 420	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				2 259
	TOTAL (III)	1 233 463		1 233 463	1 169 519
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 881 862	362 819	1 519 042	1 443 118

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2014

31/12/2013

		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	273 421	273 421
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	631 753	489 017	
Résultat de l'exercice	44 935	142 736	
Subventions d'investissement	31 193	33 216	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	981 301	938 390
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	37 164	43 164
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	37 164	43 164
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 646	35 803
	Emprunts et dettes financières divers	235 423	208 548
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 882	4 252
	Dettes fiscales et sociales	42 998	46 313
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	193 014	154 515	
Produits constatés d'avance (1)	6 614	12 134	
	Total des dettes	500 577	461 564
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 519 042	1 443 118
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	44 934,68	142 735,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	498 574	444 918	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2014	31/12/2013
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	28 946	32 920
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	256 482	233 922
	Dons		
	Cotisations	186 915	193 693
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		1 980
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 000	
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	478 343	462 515	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		18
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	149 161	127 430
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 829	9 617
	Rémunération du personnel	192 632	160 636
	Charges sociales	65 293	49 247
	Subventions accordées par l'association	3 000	3 000
	Dotations aux amortissements et dépréciations	30 991	30 769
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	443 905	380 716
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		34 438	81 799
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	5 217	3 428
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	1 087	1 882
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	4 130	1 546
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	38 568	83 344
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	6 367	126 476
	Charges exceptionnelles		67 085
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 367	59 392
	Impôts sur les sociétés		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		489 927	592 419
TOTAL DES CHARGES		444 993	449 683
EXCEDENT ou DEFICIT		44 935	142 736
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



SARL CAUGEREC

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

Bruno BOTTAZZO

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Didier LINTZ

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ASS FEDERATION DE PECHE "OSSELLE"

4 rue du Docteur Morel

25720 BEURE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Immeuble Axis - 52 rue Urbain Leverrier - 25000 BESANCON - Tél. 03.81.53.59.34 - Fax 03.81.53.36.41

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de Bourgogne/Franche-Comté
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon
SARL au capital de 40 000 € - SIRET 37916608500041 - A.P.E. 6920Z

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	7 911	7 911		
	Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 160	9 160			
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	17 071	17 071		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	6 313		6 313	6 218	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	6 313		6 313	6 218
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	23 384	17 071	6 313	6 218

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2014 31/12/2014	12 mois	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
Terrains						
AGENCEMENT TERRAIN	7 911	125,31	7 911	127,22		
AMORTISSEMENT AG TERRAIN	(7 911)	-125,3	(7 911)	-127,2		
Installations techniques, matériel et outillage						
MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIE	9 160	145,11	9 160	147,33		
AMORT MATERIEL & OUTILLAGE	(9 160)	-145,1	(9 160)	-147,3		
TOTAL III - Actif Circulant NET	6 313	100,00	6 218	100,00	95	1,53
Disponibilités	6 313	100,00	6 218	100,00	95	1,53
CRCA 5355854	6 282	99,51	6 187	99,50	95	1,54
CAISSE OSSELLE	31	0,49	31	0,50		
TOTAL DU BILAN ACTIF	6 313	100,00	6 218	100,00	95	1,53

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2014

31/12/2013

		31/12/2014	31/12/2013
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(36 946)	(42 614)
	Résultat de l'exercice	6 095	5 668
	Total des fonds propres	(30 851)	(36 946)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	(30 851)	(36 946)
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	37 164	43 164	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	37 164	43 164
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 313	6 218
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	6 095,00	5 667,50
	(1) Dont à moins d'un an	37 164	43 164
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2014	12	01/01/2013	12	Variations	%
	31/12/2014	mois	31/12/2013	mois		
Total des fonds associatifs	(30 851)	-488,7	(36 946)	-594,2	6 095	16,50
Total des fonds propres	(30 851)	-488,7	(36 946)	-594,2	6 095	16,50
Report à nouveau	(36 946)	-585,2	(42 614)	-685,3	5 668	13,30
REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEU	(36 946)	-585,2	(42 614)	-685,3	5 668	13,30
Résultat	6 095	96,55	5 668	91,15	428	7,54
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions						
Total des Fonds dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	37 164	588,71	43 164	694,20	(6 000)	-13,90
Autres dettes	37 164	588,71	43 164	694,20	(6 000)	-13,90
FEDERATION/OSSELLE	37 164	588,71	43 164	694,20	(6 000)	-13,90
Total du passif	6 313	100,00	6 218	100,00	95	1,53

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2014	31/12/2013
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	6 095	5 778
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	6 095	5 778	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes		110
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation		110
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	6 095	5 668
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	6 095	5 668
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	6 095	5 778
	TOTAL DES CHARGES		110
	EXCEDENT ou DEFICIT	6 095	5 668
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2014	12	01/01/2013	12	Variations	%
	31/12/2014	mois	31/12/2013	mois		
Total des produits de fonctionnement	6 095	100,00	5 778	100,00	318	5,50
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	6 095	100,00	5 778	100,00	318	5,50
70110000 RECETTES PECHEs TTC	6 095	100,00	5 778	100,00	318	5,50
Total des charges de fonctionnement			110	1,90	(110)	-100,00
Autres achats et charges externes			110	1,90	(110)	-100,00
60614000 FOURNITURES NON STOCKABLES CAR			110	1,90	(110)	-100,00
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	6 095	100,00	5 668	98,10	428	7,54
RESULTAT FINANCIER						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 095	100,00	5 668	98,10	428	7,54
Résultat exceptionnel						
TOTAL DES PRODUITS	6 095	100,00	5 778	100,00	318	5,50
TOTAL DES CHARGES			110	1,90	(110)	-100,00
Résultat	6 095	100,00	5 668	98,10	428	7,54
Contribution en nature - Produits						
Contribution en nature - Charges						

Rapport des Contrôleurs aux Comptes

RAPPORT des CONTROLEURS aux COMPTES

Intervention de Madame Catherine GIRARDCLOS

Conformément aux dispositions de l'Article 27 de nos statuts, nous avons procédé à l'examen des opérations comptables pour l'exercice 2014, clos le 31 décembre 2014.

Nos contrôles ont été réalisés de façon complémentaire et ont porté à la fois sur les postes du bilan et sur les justificatifs des charges et des recettes.

Tous les documents et pièces demandés ont été fournis et nous pouvons vous attester de l'exactitude des affectations.

Les caractéristiques de vos états financiers sont les suivants :

Pour le Bilan :

<i>Total du bilan Actif-Passif</i>	1 519 042 €
<i>Capitaux propres avant affectation du résultat</i>	936 366 €

Pour les comptes de gestion :

<i>Total des produits</i>	489 927 €
<i>Total des charges</i>	444 993 €
<i>Excédent</i>	44 935 €

Le bilan et le « Compte de Résultat » traduisent rigoureusement les opérations de l'exercice écoulé et la situation financière et patrimoniale de la Fédération à la fin de l'année.

Nous n'avons pas trouvé d'erreur, ni fait de remarque particulière.

Nous vous invitons à approuver le bilan et le compte rendu qui viennent de vous être présentés et de donner quitus à votre Président, votre Trésorière et votre Conseil d'Administration.

Les vérificateurs aux comptes

Claude MONNIER



Catherine GIRARDCLOS



Christophe ROUSSET



Patrick FERRARIS



SOLUTION RELATIVE
à
L'EXERCICE 2014

Le bilan au 31 décembre 2014, présente un résultat positif de :

44 935 €

Conformément aux instructions de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Président de la Fédération propose que soit imputé à la reprise du bilan d'entrée 2014 :

Au compte	Report à nouveau	44 935 €
-----------	-------------------------	-----------------

Je vous propose d'adopter cette résolution pour enregistrement au Procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Rapport de la Commission Réciprocité

RAPPORT de la COMMISSION RECIPROCITE

L'année 2014 a vu la Réciprocité Départementale progresser en effectifs et en linéaire.

Le nombre des pêcheurs de la Réciprocité a connu une hausse notable comme le révèle la vente des cartes (majeures + 4%, mineures + 4,9%, découvertes + 8,9%, femmes + 2,5%, hebdomadaires + 14%, journée + 19,4% et carpe + 7%).

Ceci a permis de reverser 143 677 € aux AAPPMA adhérentes. De plus, l'AG du 15 novembre 2014 a décidé de geler le prix de la carte majeure pour 2015. Elle reste donc à 72 € et permet de pêcher 29 AAPPMA du département.

L'augmentation du linéaire pêchable tient au fait que 4 AAPPMA sont entrées totalement dans la Réciprocité Départementale apportant ainsi plus de 28 km de rives.

Réciprocité nationale :

La Fédération Départementale et la Réciprocité ont été à l'initiative d'une réflexion nationale sur les blocages qui interdisaient à de nombreuses AAPPMA de l'URNE dont nous faisons partie d'obtenir sans surcoût la carte Interfédérale. Notre analyse et nos propositions ont permis à l'EGHO, au CHI et à l'URNE de trouver enfin un terrain d'entente. Il est désormais possible pour les membres de toute AAPPMA mettant en réciprocité la totalité de son territoire de pêche de prendre la carte Interfédérale à 95 € (contre 115 € dans l'ancien système), carte qui ouvre la Réciprocité de 91 départements dont la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

Garderie :

2 réunions décentralisées (Besançon et Montbéliard) ont permis de réunir 18 gardes particuliers des AAPPMA réciprocitynaires avec la Garderie fédérale. Elles ont donné lieu à des échanges sur les pratiques des uns et des autres et leur harmonisation.

Bilan financier : Voir bilan joint.

RECETTES 2014

Recettes cartes:

Type	Coût total avec CPMA	Part AAPPMA/Récipro	Vente 2014 (nombre de cartes)					Recettes Récipro (€)				
			Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Total	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Total
Majeures	72	22	2359	1999	645	399	5402	51898	43978	14190	8778	118844
Mineures	18	15	200	342	177	136	855	3000	5130	2655	2040	12825
Découvertes	4	2.5	345	593	498	338	1774	862.5	1482.5	1245	845	4435
Femmes	30	10	85	125	53	60	323	850	1250	530	600	3230
Vacances	30	12	1	38	144	77	260	12	456	1728	924	3120
Journallères	10	6	66	481	752	722	2021	396	2886	4512	4332	12126
Vig. Carpe	-	20	91	124	65	100	380	1820	2480	1300	2000	7600
Total	-	-	3147	3702	2334	1832	11015	58839	57663	26160	19519	162180

Autres recettes:

Apport FD25 (intégré au solde)	3000
URNE (retour 2013 intégré au trimestre 2)	22815
Total recettes 2014	187995

DEPENSES "FIXES"

Rétribution AAPPMA (65% total recettes 2014), pénalités non déduites	122196.75
Baux (DPF + Privé)	3476.48
Tirage cartes, vignettes, règlement, etc...	389.90
Réunions, repas	1008.11
Frais PTT	200.00
Déplacements divers	774.80
Total dépenses "fixes" 2014	128046.04

DEPENSES "SUBVENTIONS ACTIONS RECIPROCAIRES"

Fonds d'actions disponible	
Solde fin 2013	208547.61
Mise en réserve (bascule minimale sur 2015) sur Fonds spécial (10% total recettes 2014)	-16799.50
Moyens dégagés 2014 (recettes 2014 - dépenses fixes - Fonds spécial)	41149.46
249697.07	

Action subventionnée	Avance récipro	retour FD/FNPF	retour AAPPMA	Solde réel
Mise à l'eau Valleroy, travaux	10542.00	5271 (à percevoir 2015)	3162.6 (à percevoir 2015)	10542.00
Fabrication panneaux "carpe de nuit"	3564.00	1782 (à percevoir 2015)		3564.00
Tenues gardes particuliers	9.80			9.80
Tenues gardes particuliers	218.90			218.90
Subvention exceptionnelle dépositaires	4867.50			4867.50
Subvention exceptionnelle AAPPMA (bonus 10%)	18222.46			18222.46

Total dépenses "subventions actions réciprocaires"

37424.66

Reliquat fin exercice 2014 (solde Fonds d'action après subventions + fonds spécial)

231071.91

Report pénalités AAPPMA 2014 (linéaires non réciprocaires + non représentation AG)

4350.77

SOLDE FIN EXERCICE 2014

235422.68

AAPPMA	RETRIBUTION TOTALE 2014					Ajustement dernier versement				Total versé pour 2014	
	TOTAL	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Solde	Baux	Pénalité non représentation AG	Subvention retribution dépositaires	Subvention exceptionnelle 10%		A régler au 15/02/2015
		X	X	X							
Arc-et-Senans	1619.65				1619.65						1896.82
Audincourt	5840.57	2122.26	2377.30	801.77	539.24			618.50	898.55	2056.29	7357.62
Avilley	2474.99	1000.46	962.25	284.72	227.55			79.00	380.77	687.32	2934.76
Baume-les-Dames	4121.31	1249.46	1652.54	551.35	667.97			474.00	634.05	1776.02	5229.36
Besançon Amicale	7983.76	2459.39	3410.42		2113.96			241.00	1228.27	3583.23	9453.04
Besançon Concorde	10533.15	3357.82	4397.04	1500.52	1277.77			380.50	1620.49	5093.73	14349.12
Boussières	2284.72				2284.72			68.50	351.50	2504.72	2504.72
Byans-sur-Doubs	1187.59		882.52	131.61	173.46			21.00	182.71	377.16	1391.30
Clerval	5565.51	1803.91	2419.17	736.62	605.80			201.00	856.23	1663.04	6622.74
Colombier-Fontaine	5887.09	1857.61	2584.24	804.29	640.95			74.50	905.71	1621.16	6867.29
Cussey-sur-l'Ognon	3520.08	1268.47	1500.07		751.55			278.50	541.55	1571.60	4340.14
Deluz	4695.51	1478.57	2010.33	672.63	533.98			94.50	722.39	1350.87	5512.39
Emagny	5629.11	1782.33	2447.90	781.21	617.68			79.00	866.02	1562.69	6574.13
Feschés-le-Châtel	4153.94	1411.38	1700.30	555.64	486.62			40.00	639.07	1165.69	4833.01
Frasne	1828.67				1828.67			22.50	281.33	2132.50	2132.50
Hyèvre-Paroisse	2522.76	791.17	1105.89	359.64	266.06			38.00	388.12	692.18	2948.88
Jallerange	1907.29		1444.47	243.65	219.18			13.50	293.43	526.11	2214.22
L'Isle-sur-le Doubs	7296.05	2439.90	3074.51	990.31	791.33			210.00	1122.47	2123.80	8628.52
Moncey	5868.11	1818.12	2527.59	948.24	574.15		492.50	446.00	902.79	2415.44	7709.39
Montbéliard	7179.03	2303.67	3043.78	1001.89	829.69			86.00	1104.47	2020.16	8369.50
Normay	3227.90	1060.13	1371.01	430.15	366.61			12.00	496.60	875.21	3736.50
Rigney	2935.19	953.40	1276.80	428.42	276.58			147.50	451.57	875.65	3534.26
Roche les Beaupré	2196.57		1403.49		793.08			46.00	337.93	977.02	2380.51
Rougemont	2123.53	664.00	937.08	318.35	204.09			76.50	326.70	1041.29	2960.73
Saint-Vit	4841.68	1347.53	2170.71	798.97	524.46		434.00	399.00	744.87	1468.34	5785.55
Sancey-le-Long	1001.88	377.69	403.64	120.09	100.45			13.50	154.14	268.09	1169.51
Sauvagny	1235.80	379.89	538.81	181.71	135.39			10.50	190.12	336.01	1436.42
Vieux-Charmont	2038.67		1525.82	221.69	291.17			44.00	313.64	648.81	2396.31
Voujaucourt	6745.85	2248.78	2915.85	927.31	653.90			624.50	1037.82	2316.23	8408.17
Total	118445.98	34175.96	50083.52	13790.78	20395.72		2741.48	4867.50	18222.46	45627.15	143677.42

Rapports des Référents Secteurs

En l'absence de rapports moraux des référents sur plusieurs secteurs (Loue, Haut-Doubs, Doubs moyen et aval), la majorité des actions sur lesquelles la Fédération est intervenue en 2014 sera néanmoins exposée au cours de l'AG lors du diaporama des actions techniques.

Ce dernier sera annexé au compte-rendu de l'AG

Secteur n°2

RAPPORT de la COMMISSION DOUBS MOYEN-DOUBS FRONTIERE DESSOUBRE

SECTEUR DOUBS FRANCO-SUISSE

Toujours des mortalités, principalement d'ombres en 2014 sur le secteur aval de Goumois et toujours les mêmes problèmes de qualité d'eau.

BARRAGES.

Cette année a nécessité un gros travail sur le texte du nouveau règlement d'eau mis en application depuis le 1^{er} décembre 2014 dont plusieurs séances de travail difficiles avec les usiniers et les administrations Françaises et Suisses.

Plusieurs avancées notoires ont pu être obtenues :

- Les débits de base ont été augmentés (7 m³/s pendant la période de reproduction des salmonidés et 5 m³/s sur la période estivale).
- La fréquence et l'amplitude des éclusées du Chatelôt ont été fortement limitées et amorties par les autres usines.
- Les gammes de baisse de débit des éclusées ont pu être adaptées sur les usines du Refrain et de la Goule (1 m³/s par heure)
- Les gammes de baisse de débit en cas de décrue ont également été améliorées depuis l'usine du Chatelôt.
- Le débit réservé du barrage de la Goule a été doublé pour être porté à 1, 2 m³/s
- D'autres mesures nécessitant des travaux plus conséquents ont été actées dont l'adaptation du dernier palier du Chatelôt et la création d'un by-pass sur l'usine du Refrain.

CONTINUITÉ PISCICOLE

Les 2 états ont présenté l'étude de continuité avec des projets concernant les arasements des seuils du Moulin du Plain, du Theusseret et de la Rasse.

QUALITÉ DES EAUX

Dernière réunion en date, début février 2015, organisée par le groupe binational

- Analyse de nombreuses fiches actions mais encore très loin des vrais enjeux, la problématique agricole est laissée de côté.
- Prise de contacts avec le parc du Doubs et le Pays Horloger pour relayer nos revendications sur le sujet.

SECTEUR DOUBS MOYEN

- Beaucoup de questions concernant la dégradation du Doubs avec une baisse visible et importante de certaines espèces de poissons (vairons, ablette, etc...). La prochaine étude programmée en 2016 devrait apporter quelques réponses sur l'importance des déficits par rapport aux constats visuels.

SECTEUR DESSOUBRE

Beaucoup d'investissement sur cet endroit du département avec la création du collectif SOS DOUBS/DESSOUBRE.

Tous les sujets traités méritent une analyse approfondie et ont engendré un énorme travail de fond en partenariat étroit avec SOS/LRC.

De nombreux axes de travail sont engagés sachant que les problématiques sont nombreuses et compliquées.

Ce dossier fait l'objet d'un CR séparé mais je tiens à remercier la fédération, les AAPPMA, les membres du collectif ainsi que tous les bénévoles pour leurs mobilisations lors de la manifestation du 17 mai 2014 à St Hippolyte.

Secteur n°6

RAPPORT de la COMMISSION OGNON

AAPPMA d'Avilley, Cussey-sur-l'Ognon, Émagny, Moncey, Rigney, Rougemont, Sauvagny et Jallerange.

Les travaux :

Ils ont pour but d'améliorer le fonctionnement du milieu (frayères, reméandrages, arasements de seuils...) et de faciliter la pratique de la pêche (mises à l'eau, pontons).

Les chantiers 2014 n'ont pas beaucoup avancé pour des raisons diverses : niveaux d'eau durant l'été, investissements des équipes techniques sur d'autres chantiers...

Les frayères :

Creux Bleu à Jallerange : reconnexion d'une frayère avec l'Ognon et reméandrage du ruisseau sur une parcelle appartenant au SMAMBVO. Les travaux seront faits avant l'été. Chantier sous maîtrise d'ouvrage du SMAMBVO avec appui technique de la Fédération en compagnie du Bureau d'Etudes qui a élaboré les plans d'exécution.

Cussey : le chantier pourra commencer lorsqu'on aura l'accord d'un des propriétaires de la zone résidant à Montpellier. Chantier suivi en interne par la Fédération associée à l'AAPPMA.

Avilley : frayère à la charge d'un particulier dans le cadre des mesures compensatoires pour la création d'une microcentrale. La Fédération a accepté de lui faire bénéficier de son expertise. Après suivi des niveaux et derniers calages topographiques réalisés récemment, rendez-vous est pris avec lui pour une visite sur le terrain le 15 avril prochain.

Cendrey : chantier SMAMBVO terminé (reconnexion annexe fluviale).

Projets :

Courchapon : projet SMAMBVO, d'après élaboration technique par la Fédération. Travaux prévus fin 2015.

Thurey-le-Mont : projet AAPPMA de Moncey. En cours d'étude (suivi annuel de l'hydrologie en partenariat AAPPMA/Fédération).

Les mises à l'eau :

Burgille : pente trop importante pour une utilisation sans danger. Le SMAMBVO a donné son accord pour qu'elle soit reprise et rendue praticable. Travaux courant 2015.

Rigney : le projet est techniquement bouclé. On attend l'accord de la Commune (propriétaire de la parcelle) pour commencer les travaux.

Moncey-Valleroy : chantier terminé.

Rougemont : projet de mise à l'eau en phase de lancement. À suivre.

Réhabilitation d'affluents de l'Ognon :

La Douisse (ruisseau de Marnay) et le Poussot (ruisseau sur AAPPMA d'Émagny) font l'objet d'un projet de réhabilitation porté par la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Restauration de cours d'eau par la Communauté de Communes du Pays Riolais : la Quenoche, le Malgérard et la Buthiers.

Réhabilitation par le SMAMBVO d'une partie canalisée sur Moncey.

Pollutions :

Aucune nouvelle des travaux sur le site de la pollution par les PCB de Montagney. La préfecture de Haute-Saône ne semble pas considérer ce chantier comme prioritaire. En parallèle, un nouveau suivi de la contamination des poissons sur le secteur concerné de l'Ognon semble néanmoins se dessiner dans les années à venir (demande d'un Bureau d'Etudes à la Fédération sur le sujet).

STEP d'Émagny : la commune déverse la totalité de ses eaux usées dans l'Ognon. L'affaire qui l'oppose au constructeur de la STEP est dans les mains de la Justice dont on connaît les délais de réaction...

La carte interfédérale à 95€ : elle semble remporter un réel succès auprès des pêcheurs de la vallée de l'Ognon.

Parcours Pêche de la carpe de nuit :

L'Ognon, côté Doubs, ne propose aucun secteur pour la pratique de cette pêche qui connaît pourtant de nombreux adeptes. L'objectif est d'ouvrir aux pêcheurs cette possibilité.

Les AAPPMA de l'Ognon doivent faire remonter à la Fédération, pour la mi-octobre au plus tard, une liste et un descriptif des secteurs qui pourraient être proposés pour inscription dans l'ARP 2016.

Ces secteurs doivent être situés côté Doubs, si possible faciles d'accès pour les pêcheurs et la garderie (mais ce n'est pas une obligation, d'autres sites peuvent être proposés s'ils semblent favorables à cette pratique). Les AAPPMA contacteront les propriétaires riverains pour leur présenter les projets (droits et devoirs des pêcheurs, tentes, séjour sur plusieurs jours, pancartage, longueur minimum des secteurs de l'ordre de la centaine de mètres...). Elles essaieront d'obtenir une autorisation écrite des propriétaires.

Ces secteurs seront inscrits pour une année dans l'ARP. Ce qui signifie qu'ils pourraient être retirés si l'expérience se révélait négative. Il y a donc peu de risques à tenter l'expérience et cela peut servir d'argument auprès des propriétaires riverains.

Il existe une réelle demande à laquelle nous devons répondre. Même réduite à quelques secteurs, l'offre permettra au moins de tester la faisabilité du projet et servira de point de départ vers un futur développement.

Bilan des Pollutions et Infractions

RAPPORT de la GARDERIE FEDERALE

Nous sommes toujours inscrits dans la même dynamique de dégradation de la qualité de l'eau de l'ensemble de nos rivières. Rien ne change ! Nous faisons de la « réunionite aigue » ; Assises de la Loue, réunions avec Monsieur le Préfet, avec la DDT, le Conseil Général etc... Et mis à part de belles paroles, il y a très peu d'actions concrètes sur le terrain.

Nous nous efforçons d'accentuer nos tournées de garderie. D'ailleurs, souvent les pêcheurs en sont agréablement surpris. Lors de ces tournées, il ne s'agit pas seulement de « contrôle pêche » ; c'est aussi l'occasion de rencontrer, entre autres, les Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA. Nous avons donc un rôle d'information, de sensibilisation.

Ayant eu une forte demande de l'ensemble des Présidents des AAPPMA du département afin de réaliser d'avantage de contrôles pêche, nous avons mis en place un programme de contrôles sur l'ensemble du territoire et de nos rivières. En 2014, plus de 300 pêcheurs ont été contrôlés sur le département du Doubs. Moins de 10 pêcheurs se trouvaient en infraction. Nous invitons les gardes particuliers ainsi que les présidents à participer à ces journées de contrôle.

Des brigades de gardes particuliers ont été créées sur le secteur de Montbéliard et sont en cours sur l'Ognon. Ceci permet aux gardes particuliers de ne pas être seuls lors de leurs tournées. Ils sont en étroite collaboration avec les Agents Fédéraux de leur secteur. Un projet similaire est en cours sur le Haut Doubs. D'autre part, nous demandons aux présidents de transmettre les dates de formation aux modules 1 et 3 à leurs gardes susceptibles d'être intéressés, ainsi que de respecter et de faire respecter la législation en vigueur (pas de « bidouillages » de Règlements Intérieurs qui ne sont pas validés par la Fédération de Pêche du Doubs). Nous ne souhaitons pas voir des gardes particuliers se retrouver au Tribunal ou en porte-à-faux vis-à-vis de la loi et des pêcheurs.

La fédération essaye de suivre l'évolution des mortalités sur les cours d'eau du département et elle remercie les pêcheurs qui lui font part de leur témoignage en collaboration avec l'ONEMA. La garderie participe toujours activement à la surveillance du domaine piscicole départemental, pas dans l'unique but de contrôler des pêcheurs, mais aussi et surtout dans le cadre de la lutte contre les pollutions et contre toutes les agressions aux milieux, et ce, en associant d'avantage les présidents et les gardes particuliers des AAPPMA.

Nous nous sommes aussi impliqués dans la réalisation et l'organisation des pêches d'inventaires piscicoles. Il est primordial de connaître l'état de nos cours d'eau afin de pouvoir nous battre avec des données fiables et précises. Nous avons également beaucoup sollicité l'ensemble des élus afin d'inverser la tendance.

La garderie fédérale a également organisé les sessions de formation des gardes particuliers (modules 1 et 3) avec les différents intervenants habituels. Elle a aussi mis en place des sections de formation par secteur, pour les gardes déjà assermentés pour janvier 2015 afin qu'ils soient mieux préparés pour les ouvertures à venir (nouvel ARP, nouveaux arrêtés et respect de la législation).

Nous travaillons toujours à la valorisation des procédures au niveau des parquets. Cette tâche est de plus en plus difficile car nous devons faire face à un changement permanent de nos interlocuteurs au sein des tribunaux et des administrations. De plus, il y a eu relativement peu de procédures « Police de la Pêche » réalisées par les gardes particuliers cette année. Nous sommes de plus en plus souvent contactés par l'ensemble des usagers des cours d'eau à la place de l'ONEMA.

Pour conclure, la garderie fédérale défendra toujours les valeurs qui sont les siennes : l'honnêteté, l'objectivité et l'égalité entre les AAPPMA, les pêcheurs, et toutes les pratiques liées à la pêche dans notre département. Nous avons essayé de répondre aux interrogations des présidents, des gardes particuliers et des pêcheurs de notre mieux. Nous savons bien que nos réponses ou que nos analyses sur telle ou telle question d'ordre réglementaire ne correspondent pas toujours à l'attente de tous, mais nous ne sommes pas responsables des textes de loi ou de la réglementation générale qui régissent la pêche en France. Nous sommes assermentés uniquement dans le but de les faire appliquer ou pour vous en informer.

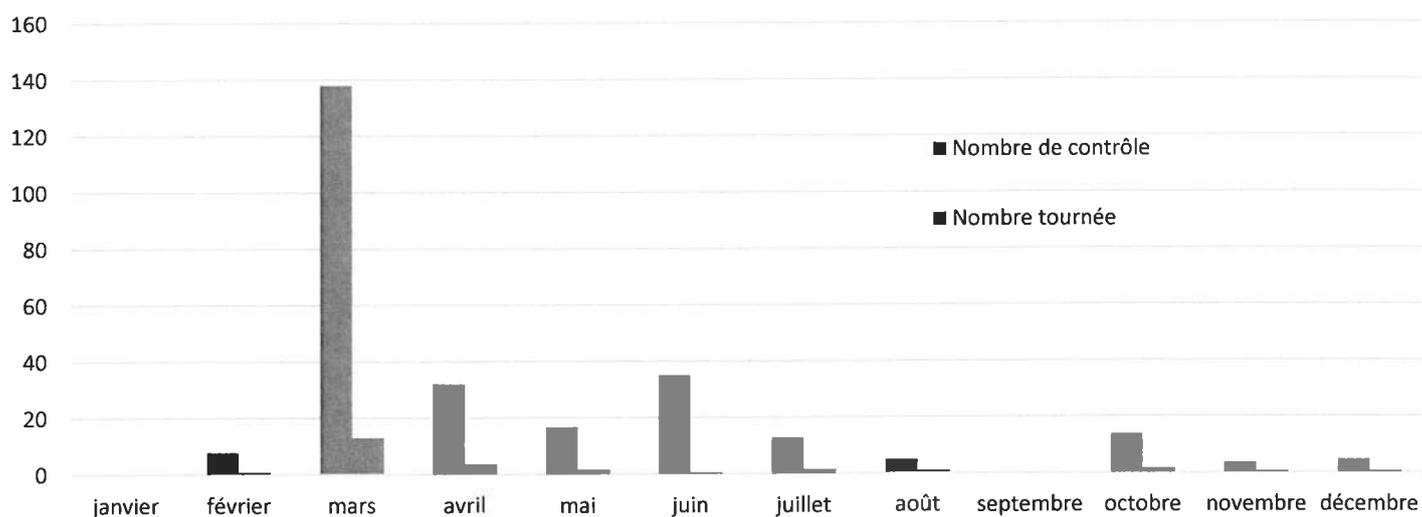
Il est toujours plus difficile d'affronter les problèmes à bras le corps afin de les régler définitivement au niveau réglementaire, plutôt que de fermer les yeux sur des pratiques obscures ou maladroites, par facilité ou encore par confort. Donc la garderie reste fidèle à ses principes quelle que soit l'adversité qui se présente à elle. Nous croyons qu'il est encore possible d'inverser tendance à la condition d'être unis face à l'adversité.

PRESENTATION DES CONTROLES REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2014

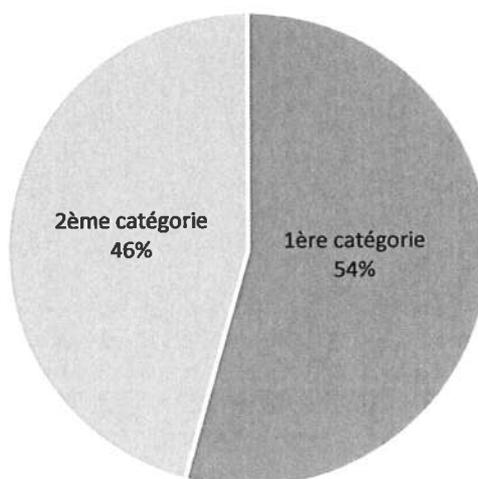
PAR LES AGENTS DE LA FEDERATION

Sur l'année, près de 300 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du département. Diverses informations sont répertoriées telles que le type de carte (majeure, mineure, découverte femme, hebdomadaire), le mode de pêche pratiqué, le secteur de pêche... La répartition des contrôles et des tournées « garderie » associées sont présentés sur le graphique ci-dessous accompagné par un diagramme des répartitions des contrôles par catégorie piscicole.

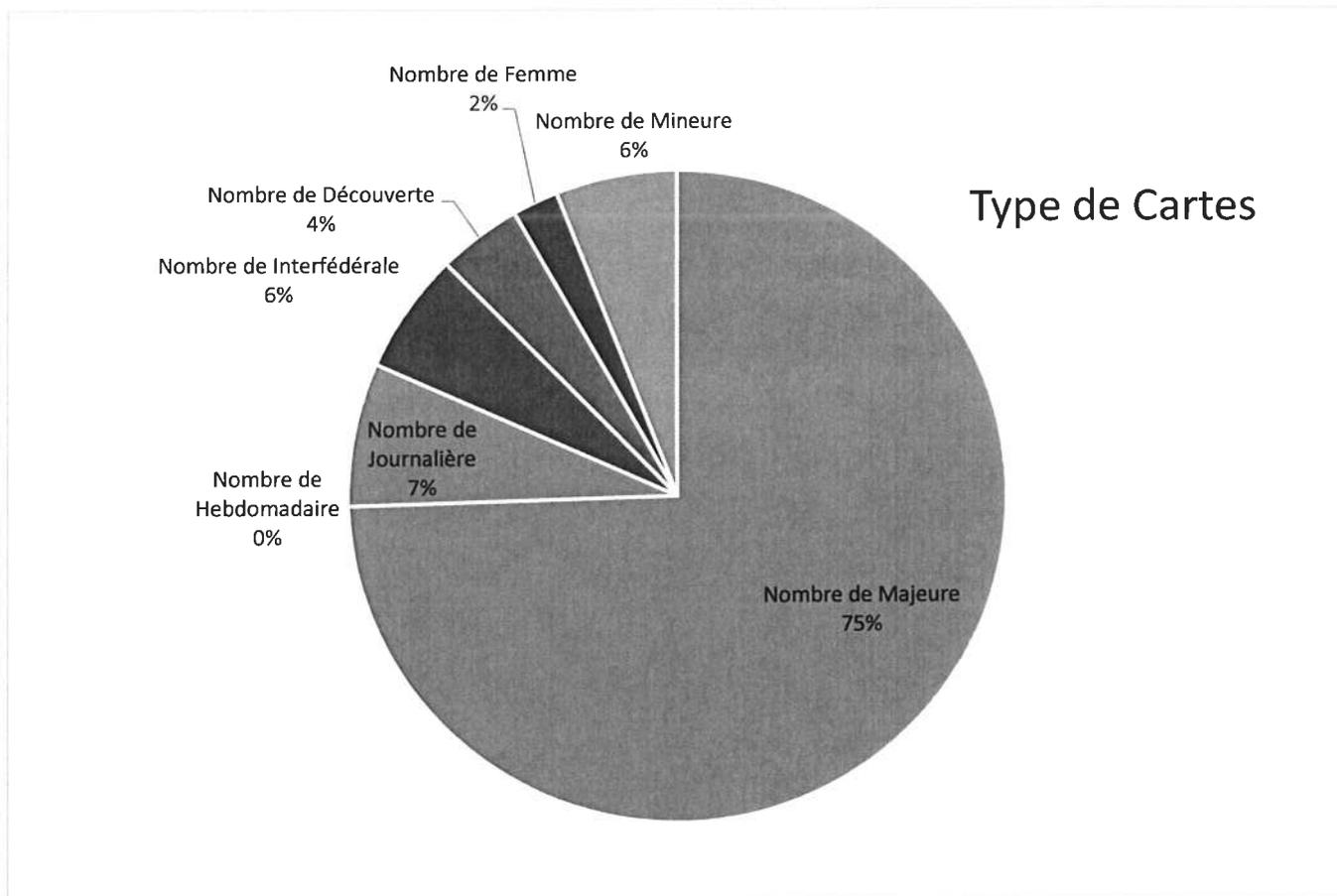
Répartition des contrôles sur l'année



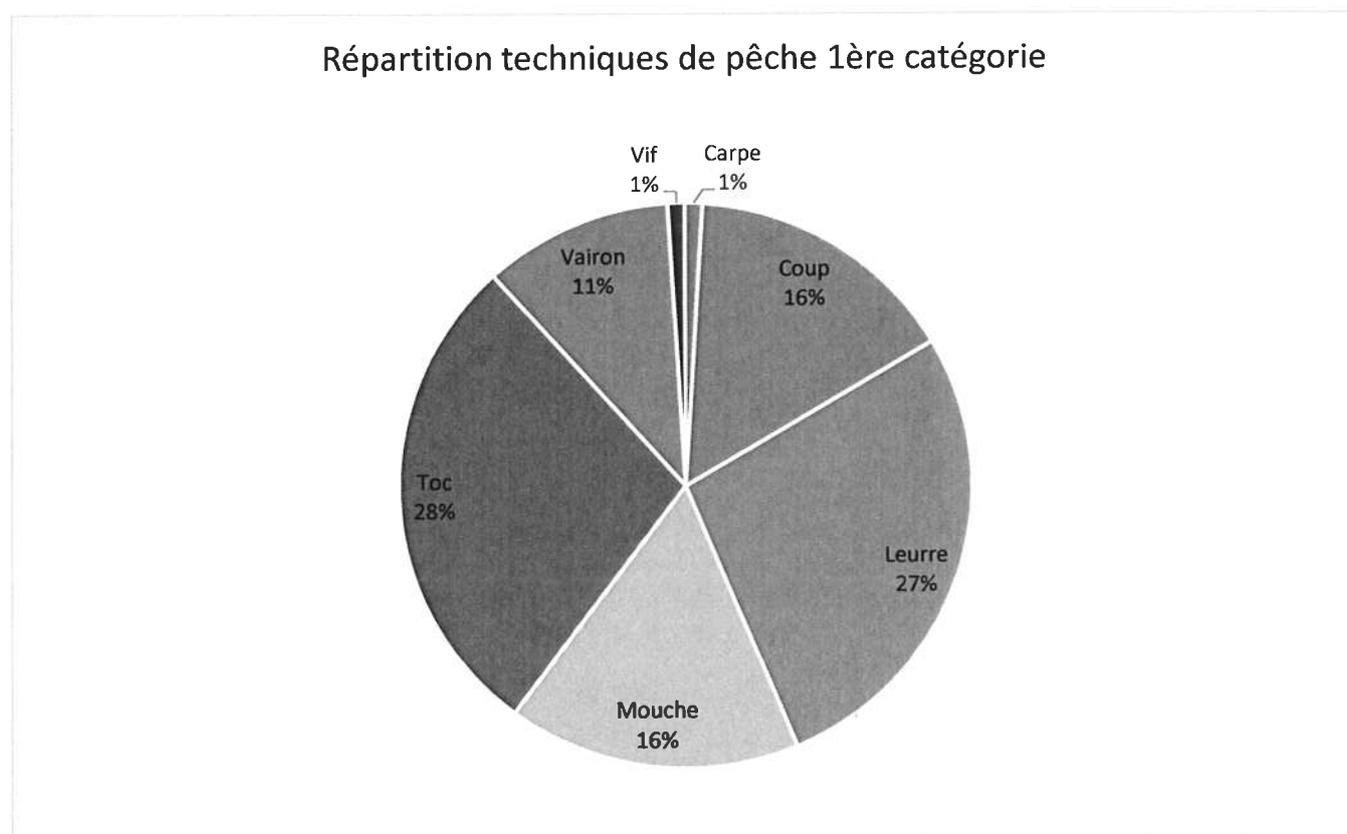
Répartition des contrôles par catégorie



Sur le diagramme suivant, figure la proportion des différentes cartes de pêche relevées lors des tournées.

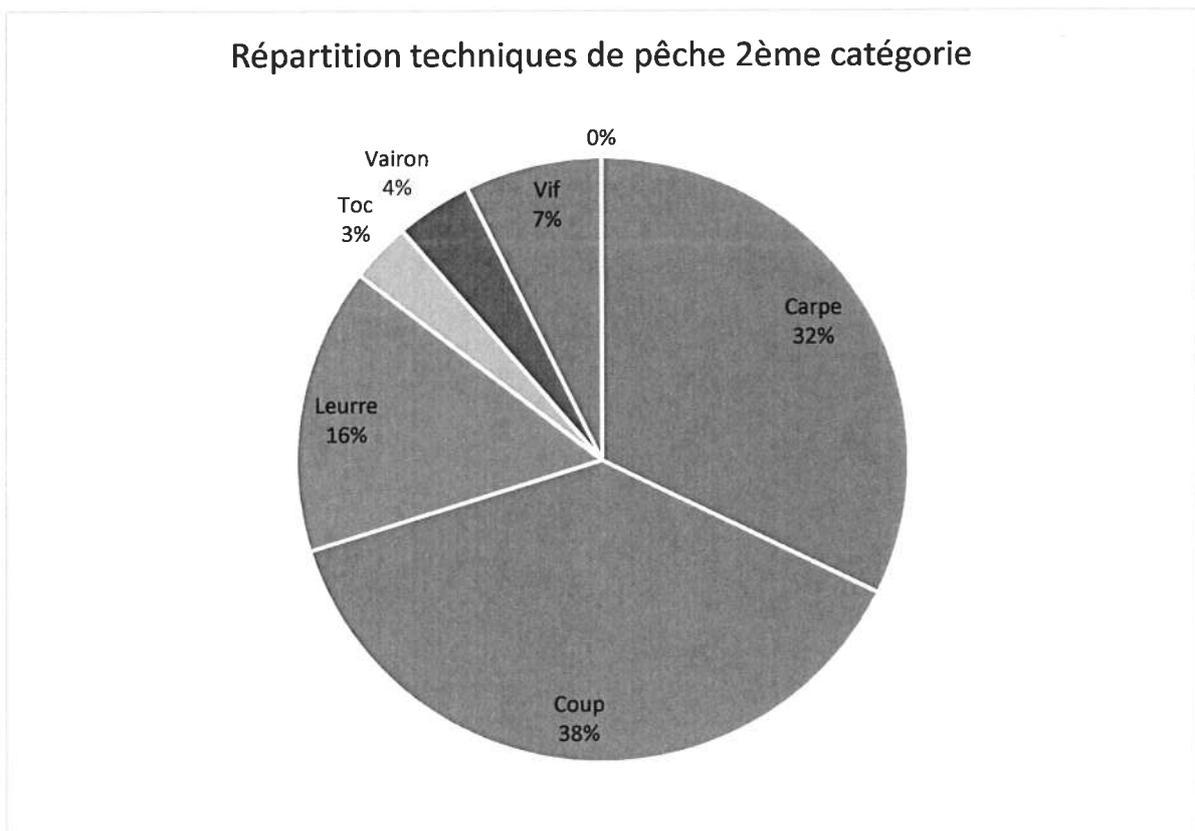


Enfin, les résultats suivants illustrent les modes de pêche pratiqués par catégorie piscicole.



Bilan des résultats

Les informations récoltées lors de ces contrôles ne permettent pas d'obtenir des données pour une exploitation statistique satisfaisante mais un aperçu des types de cartes achetées par les pêcheurs et leurs pratiques au bord de l'eau. Des compléments seront donc à ajouter et à paufiner pour l'année 2015 afin d'affiner certaines données et de mieux répartir les efforts de contrôle en fonction des périodes (ouverture générale, fermeture, vacances, ...) et des secteurs géographiques.



**POLLUTION de RIVIERE
EXECUTION DE TRAVAUX non AUTORISES
INFRACTIONS DIVERSES
PV GRENOUILLES
dans le département en 2014**

Procès verbal dressé par le(s) Gardes Forestier(s) RURE

PV 2014278

Motif : Violation APB
Responsables : DUFFAIT Bruno, JULIAN Christophe,
MARTEAU Anthony, BOLARD Rémy,
BOHENBLUST Alain.
Commune : Forêt Communale d'Ornans
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) Agents ONEMA MEHL/LAMY

PV 2014279

Motif : Déversement d'effluent Agricole dans les un
ruisseau
Responsables : POURCELOT Bernard
Commune : Vercel-Villedieu le Camp
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) Agents ONEMA LAMBERT

PV 2014280

Motif : Déversement de substance nuisible dans les eaux
Responsables : MOREL Michel, POIX DAUDE Hervé –SCI
MONT SOLEIL
Commune : Jougne
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) Agents ONEMA POICHET

PV 2014281

Motif : Défaut de déclaration de travaux
Responsables : MENEZO Pascal
Commune : Fournet Blancheroche
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) Agents ONEMA POICHET PV 2014282

Motif : Pollution des eaux au fuel
Responsables : ROY Patrick/DARCON Marc
Commune : Colombier Fontaine
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) Agents ONEMA LAMBERT PV 2014283

Motif : Réalisation de travaux modifiant le débit d'un cours d'eau
Responsables : COMTE Daniel
Commune : Déservillers – Les Coinches
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) Agents ONEMA GINDRE/LAMY PV 2014284

Motif : Débordement des eaux usées dans un cours d'eau
Responsables : Commune de Pelousey
Commune : Pelousey – Les Essarts
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) garde(s) BERTHINIER, CASADEI PV 2014G001

Motif : Grenouilles
Responsables : CHOULET Jérôme
Commune : BELVOIR
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) garde(s)	DAL PAN, CASADEI	PV 2014G002
--	-------------------------	--------------------

Motif : Grenouilles
Responsables : Inconnu
Commune : NODS
Evolution du dossier

Affaire en cours

Préjudices
Dommages

Procès verbal dressé par le(s) garde(s)	COURBET	PV 2014G003
--	----------------	--------------------

Motif : Grenouilles
Responsables : MONGE-ROFFARELLO Julien
Commune : NODS
Evolution du dossier

Affaire en cours

Préjudices
Dommages

Bilan des Tirs de Cormorans

BILAN DES TIRS DE CORMORANS 2013-2014

Encore une année atypique avec très peu de cormorans sur certains secteurs jusqu'en fin d'année 2014. Le début de cette année a été plus difficile à gérer avec des gros déplacements d'oiseaux, sur les rivières, dus au gel des canaux et étangs.

Le bilan global est satisfaisant, sachant que le nombre de 372 cormorans sur 380 a été atteint au 28 février 2015 avec un quota de 20 oiseaux restant à tirer sur les secteurs 4 (Doubs/Dessoubre) et 6 (Loue). Nous avons dû arbitrer, courant février un transfert de quota de 15 cormorans du secteur 4 vers les secteurs 5 et 6.

Sur le secteur 4 (Doubs/Dessoubre), très peu d'oiseaux en début de saison avec un gros pic sur février sur le Doubs Franco-Suisse, secteur où il a fallu se mobiliser pour faire face à la présence d'une grosse compagnie d'une cinquantaine d'individus, n'hésitant pas à se nourrir sur la 1^{ère} catégorie. De même sur la région de Montbéliard et sur le Doubs moyen, la fin de saison a été marquée par la présence de nombreux oiseaux sur les rivières.

D'une manière générale, nous pouvons constater que le plan de régulation fonctionne bien, j'ai personnellement participé à quelques opérations sur les secteurs 2 et 4 avec beaucoup de difficultés pour les tireurs pour approcher les oiseaux de fin de saison dont la méfiance est particulièrement aiguë. C'est particulièrement lors de ces opérations que l'on peut mesurer toute l'abnégation des tireurs qui sont, d'ailleurs, assez souvent mis en échec.

Pour la suite de la saison de tir je renouvelle ma demande aux présidents, des 1^{ères} catégories concernées par la prolongation des tirs, d'alerter les 2 lieutenants responsables de la présence de cormorans sur leurs parcours respectifs.

Monsieur Jean-Jacques FLEURY tel 03 81 64 18 90 ou 06 08 09 12 19 pour le secteur 4
Monsieur Christophe LOCATELLI tel 03 81 86 76 20 ou 06 73 39 38 22 pour le secteur 6

Je tiens à remercier les lieutenants de louveterie, la DTT, ainsi que tous les tireurs associés à ce plan de régulation pour le travail réalisé et plus particulièrement Michel BOUCARD (Président des Lieutenants) pour son investissement et son aide précieuse pour la gestion de ce plan.

BILAN DES TIRS DU GRAND CORMORAN - SAISON 2014-2015

	Site de prélèvement		Quota par site	Lieu et date du tir		Nbre oiseaux tirés	Noms des tireurs	Lieux précis des tirs	Dont franco-suisse
	N°	Lieu							
JACQUIER Christian	1	Doubs-Grand Besançon		Doubs	20/11/14	2	Daniel FAUCHEUX	OUGNEY-LAISSEY	
				Doubs	01/12/14	1	Gilbert LALLEMAND	LAISSEY-DELUZ	
				Doubs	04/12/14	2	Alexandre BRIOT	NOVILLARS-BESANCON	
				Doubs	11/12/14	8	Anthony AYRAULT	BESANCON-BEURE	
				Doubs	18/02/14	1	Alexandre BRIOT	CHALEZEULE-LA MALATE	
				Doubs	18/12/14	2	Alexandre BRIOT	MALATE-BESANCON	
				Doubs	18/12/14	1	Alexandre BRIOT	LAISSEY-DELUZ	
				Doubs	18/12/14	1	Anthony AYRAULT	BESANCON-BEURE	
				Doubs	23/12/14	2	Christian JACQUIER	LAISSEY-DELUZ	
				Doubs	23/12/14	1	Alexandre BRIOT	CHALEZEULE-BESANCON	
				Doubs	23/12/14	2	Anthony AYRAULT	BESANCON-BEURE	
				Doubs	29/12/14	1	Alexandre BRIOT	CHALEZEULE-LA MALATE	
				Doubs	29/12/14	2	Joël SCHIRER	NOVILLARS-LA MALATE	
				Doubs	30/12/14	1	Christian JACQUIER	OUGNEY-LAISSEY	
				Doubs	21/01/15	1	Christian JACQUIER	LAISSEY-DELUZ	
				Doubs	23/01/15	2	Joël SCHIRER	VAIRE-ARCIER - NOVILLARS	
				Doubs	26/01/15	1	Christian JACQUIER	OUGNEY-LAISSEY	
				Doubs	26/01/15	2	Christian JACQUIER	CHALEZEULE-LA MALATE	
				Doubs	28/01/15	1	Alexandre BRIOT	LAISSEY-DELUZ	
				Doubs	28/01/15	1	Alexandre BRIOT	DELUZ-NOVILLARS	
				Doubs	30/01/15	2	Alexandre BRIOT	OUGNEY-LA MALATTE	
				Doubs	02/02/15	3	Gilbert LALLEMAND	BESANCON-BEURE	
				Doubs	02/02/15	1	Christophe LOCATELLI	BESANCON-BEURE	
				Doubs	06/02/15	1	Christian JACQUIER	FOURBANNE-OUGNEY	
				Doubs	06/02/15	1	Christian JACQUIER	OUGNEY-LAISSEY	
				Doubs	09/02/15	1	Joël SCHIRER	VAIRE-ARCIER - NOVILLARS	
				Doubs	20/02/15	2	Christian JACQUIER	BESANCON-BEURE	
				Doubs	20/02/15	1	Gilbert LALLEMAND	BESANCON-BEURE	
Doubs	24/02/15	1	Anthony AYRAULT	CHALEZEULE-LA MALATE					
Somme 1			48			48			
VERON Gérard	2	Doubs moyen		Doubs	08/12/14	1	Jean PETIT	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	08/12/14	2	Jean-Louis BRUGER	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	08/12/14	2	Dominique RABOLIN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	11/12/14	2	Laurent MAGNAVAL	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	11/12/14	1	Gilles RAVEY	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	19/01/15	2	Laurent MAGNAVAL	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	19/01/15	1	Gilles RAVEY	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	21/01/15	1	Jean-Michel RIGOULOT	CLERVAL-CLERVAL	
				Doubs	21/01/15	1	Jean PETIT	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	23/01/15	2	Dominique RABOLIN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	24/01/15	2	Georges PARPANDET	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	26/01/15	2	Fabien NAEGELEN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	28/01/15	3	Laurent MAGNAVAL	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	28/01/15	1	Patrice PETITJEAN	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	28/01/15	1	Denis MOUGEY	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	02/02/15	2	Fabien NAEGELEN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	03/02/15	2	Dominique RABOLIN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	05/02/15	1	David AUBERT	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	10/02/15	2	Fabien NAEGELEN	RANG-CLERVAL	
				Doubs	10/02/15	2	Dominique RABOLIN	RANG-CLERVAL	
				Doubs	12/02/15	1	Laurent MAGNAVAL	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	15/02/15	1	Patrice PETITJEAN	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	15/02/15	1	Denis MOUGEY	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	18/02/15	2	Fabien NAEGELEN	RANG-CLERVAL	
				Doubs	19/02/15	1	Denis MOUGEY	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	19/02/15	2	Patrice PETITJEAN	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	19/02/15	1	Jean-Michel RIGOULOT	CLERVAL-CLERVAL	
				Doubs	20/02/14	2	Laurent MAGNAVAL	LONGEVILLE-RANG	
				Doubs	26/02/14	1	Fabien NAEGELEN	RANG-CLERVAL	
				Doubs	26/02/15	1	Laurent MAGNAVAL	LONGEVILLE-RANG	
Doubs	26/02/15	1	Denis MOUGEY	LONGEVILLE-RANG					
Doubs	26/02/15	1	David AUBERT	LONGEVILLE-RANG					
Somme 2			48			48			
				Doubs	03/10/14	2	Claude WALKER	BEAULIEU MANDEURE-AUDINCOURT	
				Doubs	17/10/14	3	Claude WALKER	BEAULIEU MANDEURE-VOUJEAUCOURT	
				Doubs	29/10/14	2	Claude WALKER	VOUJEAUCOURT-BART	
				Doubs	14/11/14	2	Claude WALKER	VOUJEAUCOURT-COURCELLES LES MONTBELIARD	
				L'Allan	25/11/14	1	Mario UGOLINI	ALLENJOIE-ETUPES	
				Doubs	28/11/14	1	Claude WALKER	BAULIEU MANDEURE-AUDINCOURT	
				Etang	12/12/14	1	Fabien VUILLAMIER	BROGNARD-BROGNARD	
				Doubs	12/12/14	2	Claude WALKER	BEAULIEU MANDEURE-AUDINCOURT	
				Allan	17/12/14	3	Mario UGOLINI	ALLENJOIE-ETUPES	
				Allan	17/12/14	1	Guillaume VIARD	ETUPES-EXINCOURT	
				Allan	18/12/14	1	Marilyn STEHLIN	ETUPES-EXINCOURT	
				Allan	19/12/14	2	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT	
				Allan	30/12/14	1	Marilyn STEHLIN	ETUPES-EXINCOURT	
				Doubs	30/12/14	4	Jérôme DUGOUD	NOIREFONTAINE-DAMPJOUX	
				Allan	30/12/14	7	Fabien VUILLAMIER et Philippe LACHEUX	BROGNARD-MONTBELIARD	
				Doubs	31/12/14	2	Jérôme DUGOUD	ARBOUANS-VOUJEAUCOURT	
				Doubs	02/01/15	2	Claude WALKER	COURCEY-MATHAY	
				Allan	20/01/15	2	Fabien VUILLAMIER	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT	
				Allan	20/01/15	2	Mario UGOLINI	ALLENJOIE-ETUPES	
				Allan	20/01/15	1	Marilyn STEHLIN	ALLENJOIE-ETUPES	
				Etang	21/01/15	1	Fabien VUILLAMIER	BROGNARD-BROGNARD	
				Allan	21/01/15	1	Marilyn STEHLIN	ALLENJOIE-ETUPES	

	Site de prélèvement		Quota par site	Lieu et date du tir		Nbre oiseaux tirés	Noms des tireurs	Lieux précis des tirs	Dont franco-suisse			
	N°	Lieu										
STEHLIN Marilyn	3	Doubs - Allan - Savoureuse		Doubs	23/01/15	2	Claude WALKER	COURCELLE LES MONTBELIARD-VOUJEAUCOURT				
				Etang	23/01/15	2	Fabien VUILLAMIER	BROGNARD-BROGNARD				
				Allan	27/01/15	1	Mario UGOLINI	ALLENJOIE-ETUPES				
				Allan	28/01/15	1	Fabien VUILLAMIER	SOCHAUX-MONTBELIARD				
				Allan	30/01/15	1	Claude WALKER	COURCELLE LES MONTBELIARD- BAVANS				
				Allan	04/02/15	3	Fabien VUILLAMIER	ETUPES-MONTBELIARD				
				Doubs	06/02/15	1	Claude WALKER	VALENTIGNEY-VOUJEAUCOURT				
				Allan	07/02/15	2	Fabien VUILLAMIER	ETUPES-MONTBELIARD				
				Allan	09/02/15	3	Marilyn STEHLIN	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT				
				Allan	10/02/15	1	Mario UGOLINI	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT				
				Doubs	12/02/15	1	Jérôme DUGOUD	PONT DE ROIDE-MATHAY				
				Allan	12/02/15	1	Marilyn STEHLIN	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT				
				Allan	13/02/15	1	Claude WALKER	COURCELLE LES MONTBELIARD- BAVANS				
				Allan	14/02/15	1	Jérôme DUGOUD	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT				
				Doubs	14/02/15	1	Jérôme DUGOUD	COURCELLE LES MONTBELIARD-DAMPIERRE/DOUBS				
				Allan	14/02/15	2	Laurent WIEDMANN	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT				
				Allan	14/02/15	2	Marilyn STEHLIN	FESCHE LE CHATEL-EXINCOURT				
				Allan	16/02/15	3	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT				
				Allan	17/02/15	2	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT				
				Allan	20/02/15	1	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT				
Allan	28/02/15	1	Marilyn STEHLIN	ALLENJOIE-ETUPES								
Doubs	28/02/15	2	Claude WALKER	BOURGUIGNON-MANDEURE								
Somme 3			80			79						
FLEURY Jean-Jacques	4	Doubs frontalière-Dessoubre		Doubs	06/10/14	1	Patrice MALAVALUX	BIAUFOND	1			
				Doubs	07/10/14	1	Serge BOURDENET	LA GOULE-CHARMAUVILLERS	1			
				Doubs	06/10/14	2	Patrice MALAVALUX	BIAUFOND	2			
				Doubs	24/11/14	2	Patrice MALAVALUX	BIAUFOND	2			
				Doubs	22/12/14	1	Patrice MALAVALUX	REFRAIN	1			
				Doubs	23/12/14	1	Jean-Jacques FLEURY	BIEF-NOIREFONTAINE				
				Doubs	27/12/14	1	René MARCOUX	VAUFREY-SOULCE-CERNAY				
				Doubs	05/01/15	1	Patrice MALAVALUX	BIAUFOND	1			
				Doubs	16/01/15	1	René MARCOUX	BREMONCOURT				
				Doubs	16/01/15	2	Jean-Louis ORGEVAL	VAUFREY				
				Doubs	18/01/15	1	René MARCOUX	VAUFREY				
				Doubs	18/01/15	1	Patrice MALAVALUX	BIAUFOND-LAC	1			
				Doubs	18/01/15	1	Serge BOURDENET	BIAUFOND-LAC	1			
				Doubs	27/01/15	2	René MARCOUX	VAUFREY				
				Doubs	28/01/15	1	Patrice MALAVALUX	LAC BIAUFOND	1			
				Doubs	05/02/15	1	René MARCOUX	VAUFREY				
				Doubs	07/02/15	2	Jean-Jacques FLEURY	GROSBOIS (?)				
				Doubs	08/02/15	1	Jean-Jacques FLEURY	SOULCE-CERNAY				
				Doubs	10/02/15	1	Gilles MOUQUAND	MONTJOIE LE CHATEAU				
				Doubs	13/02/15	2	André CAVALLO	LAC BIAUFOND	1			
				Doubs	14/02/15	1	Patrick LORIAU	GOUMOIS				
				Doubs	15/02/15	3	Jean-Jacques FLEURY	INDEVILLERS				
				Doubs	20/02/15	1	André CAVALLO	LAC BIAUFOND	1			
				Doubs	23/02/15	1	Patrice MALAVALUX	GOUMOIS				
				Doubs	23/02/15	1	Serge BOURDENET	GOUMOIS				
				Doubs	25/02/15	1	André CAVALLO	LAC BIAUFOND	1			
				Doubs	25/02/15	1	Patrice MALAVALUX	Moulin JEANNOTAT-INDEVILLERS				
				Doubs	27/02/15	1	Patrice MALAVALUX	Moulin JEANNOTAT-INDEVILLERS				
				Doubs	27/02/15	1	Serge BOURDENET	Moulin JEANNOTAT-INDEVILLERS				
				Doubs	28/02/15	1	André CAVALLO	LAC BIAUFOND	1			
				Doubs	28/02/15	1	Patrick LORIAU	LAC BIAUFOND	1			
				Somme			66 Ramené à	56		39	Total Franco-Suisse	16
				BOUCARD Michel	5	Haut-Doubs		Doubs	07/10/14	4	Charles BOILLOT	GRAND COMBE CHATELEU
Doubs	15/10/14	2	Michel BOUCARD					MORTEAU				
Doubs	23/10/14	2	Franck et Pierre RUFENACHT					REMONOT				
Doubs	27/11/14	3	Amick SERRETTE et Jean THERY					OYE ET PALLET				
Doubs	04/11/14	2	Amick SERRETTE et Jean THERY					VUILLECIN				
Doubs	12/11/14	1	Amick SERRETTE et Jean THERY					VUILLECIN				
Etang	14/11/14	1	Amick SERRETTE et Jean THERY					JOUGNE				
Doubs	24/11/14	2	Michel et Christophe BOUCARD					VILLERS LE LAC				
Doubs	09/12/14	2	Amick SERRETTE et Jean THERY					OYE ET PALLET				
Doubs	13/12/14	3	Amick SERRETTE et Jean THERY					OYE ET PALLET				
Doubs	14/12/14	1	Amick SERRETTE et Jean THERY					OYE ET PALLET				
Etang Tournier	22/12/14	2	Amick SERRETTE et Jean THERY					VUILLECIN				
Doubs	29/12/14	3	Michel BOUCARD					VILLERS LE LAC				
Doubs	20/01/15	4	Michel et Christophe BOUCARD					VILLERS LE LAC				
Doubs	24/01/15	2	Amick SERRETTE et Jean THERY					JOUGNE				
Doubs	24/01/15	1	Amick SERRETTE et Jean THERY					OYE ET PALLET				
Doubs	26/01/15	1	Amick SERRETTE et Jean THERY					MALBUISSON				
Etang	27/01/15	2	CHABOT					Etang Tournier				
Doubs	29/01/15	2	Michel BOUCARD					?				
Doubs	07/02/15	1	Michel et Christophe BOUCARD					VILLERS LE LAC				
Doubs	08/02/15	2	Michel et Christophe BOUCARD					GRAND COMBE CHATELEU				
Doubs	19/02/15	5	Franck et Pierre RUFENACHT					GRAND COMBE CHATELEU				
Doubs	25/02/15	4	Franck et Pierre RUFENACHT					MORTEAU				
Somme			47 Porté à	52		52						

	Site de prélèvement		Quota par site	Lieu et date du tir		Nbre oiseaux tirés	Noms des tireurs	Lieux précis des tirs	Dont franco-suisse
	N°	Lieu							
LOCATELLI Christophe	6	Loue-Doubs aval		Doubs	18/10/14	1	Yves GAILLOT	MONTFERRAND-THORAISE	
				Loue	29/10/14	1	Christophe LOCATELLI	QUINGEY-LOMBARD	
				Doubs	29/10/14	1	Damien LAITHIER	OSSELLE-FLUANS	
				Loue	28/10/14	2	Christophe BACOUX	CHAY-RENNES/LOUE	
				Loue	30/10/14	2	Christophe BACOUX	CHAY-RENNES/LOUE	
				Loue	28/11/14	1	Damien LAITHIER	QUINGEY-LOMBARD	
				Doubs	28/11/14	2	Damien LAITHIER et Christophe LOCATELLI	ABBANS DESSOUS-OSSELLE	
				Loue	02/12/14	2	Damien LAITHIER et Christophe LOCATELLI	SCEY MAISIERES-ORNANS	
				Doubs	07/12/14	1	Damien LAITHIER et Christophe LOCATELLI	BOUSSIERES-ABBANS DESSOUS	
				Doubs	15/12/14	1	Christophe LOCATELLI	THORAISE-BOUSSIERES	
				Loue	20/12/14	1	Christophe CHEVAL	ORNANS-SCEY MAISIERES	
				Loue	20/12/14	1	Christophe BACOUX	BRERES-CHAY	
				Doubs	31/12/14	4	Vincent ARRIGONI-Damien LAITHIER-Charles et Christophe LOCATELLI	OSSELLE-FLUANS	
				Doubs	19/01/15	2	Damien LAITHIER-Charles et Christophe LOCATELLI	FLUANS-ST VIT	
				Loue	20/01/15	1	Robert POLETTI et Charles LOCATELLI	QUINGEY-LOMBARD	
				Doubs	20/01/15	3	Damien LAITHIER-Robert POLETTI- Charles et Christophe LOCATELLI	THORAISE-BOUSSIERES-ABBANS DESSOUS	
				Loue	22/01/15	2	Rémi JEANNINGROS	LODS-VUILLAFANS	
				Loue	23/01/15	1	Rémi JEANNINGROS	LODS-VUILLAFANS	
				Doubs	25/01/15	1	Damien LAITHIER-Christophe LOCATELLI	BOUSSIERES-ABBANS DESSOUS	
				Loue	26/01/15	1	Michel BARGETZY	ORNANS-SCEY MAISIERES	
				Loue	27/01/15	1	Damien LAITHIER-Christophe LOCATELLI	CHENECEY-QUINGEY	
				Loue	27/01/15	1	Robert POLETTI et Charles LOCATELLI	CHAY-RENNES/LOUE	
				Doubs	27/01/15	2	Robert POLETTI-Damien LAITHIER-Charles et Christophe LOCATELLI	ABBANS DESSOUS-FLUANS	
				Doubs	02/02/15	2	Charles LOCATELLI et Vincent ARRIGONI	THORAISE-BOUSSIERES	
				Loue	03/02/15	1	Vincent ARRIGONI et Christophe LOCATELLI	MONTGESOYE-ORNANS	
				Doubs	06/02/15	2	Vincent ARRIGONI-Robert POLETTI-Charles et Christophe LOCATELLI	AVANNE-RANCENAY	
				Doubs	07/02/15	1	Vincent ARRIGONI et Christophe LOCATELLI	AVANNE-RANCENAY	
				Loue	09/02/15	2	Vincent ARRIGONI-Damien LAITHIER et Christophe LOCATELLI	QUINGEY-LOMBARD	
				Loue	09/02/15	2	Robert POLETTI et Christophe LOCATELLI	MONTGESOYE-ORNANS	
				Loue	11/02/15	1	Michel BARGETZY	SCEY MAISIERES-CLERON	
				Doubs	11/02/15	3	vincent ARRIGONI-Damien LAITHIER-Christophe LOCATELLI	OSSELLE-FLUANS	
				Loue	13/02/15	2	Robert POLETTI et Charles LOCATELLI	LIESLE-ARC ET SENANS	
				Loue	13/02/15	2	Damien LAITHIER-Christophe LOCATELLI	ORNANS-SCEY MAISIERES	
				Doubs	13/02/15	3	Robert POLETTI-Charles et Christophe LOCATELLI	BOUSSIERES-ABBANS DESSOUS	
				Doubs	15/02/15	2	Damien LAITHIER et Christophe LOCATELLI	ABBANS DESSOUS-OSSELLE	
				Loue	15/02/15	2	Rémi JEANNINGROS et Patrick SIMMEN	VUILLAFANS-ORNANS-MONTGESOYE	
				Loue	17/02/15	2	Charles et Christophe LOCATELLI	MONTGESOYE-ORNANS	
				Doubs	18/02/15	2	Robert POLETTI-Vincent ARRIGONI-Christophe LOCATELLI	BEURE-AVANNE	
				Loue	19/02/15	1	Christophe BACOUX	BRERES-CHAY	
				Loue	19/02/15	2	Rémi JEANNINGROS et Patrick SIMMEN	VUILLAFANS-MONTGESOYE	
				Doubs	20/02/15	2	Charles et Christophe LOCATELLI	AVANNE-RANCENAY	
				Loue	22/02/15	2	Damien LAITHIER et Christophe LOCATELLI	CHENECEY-QUINGEY	
				Loue	22/02/15	1	Christophe BACOUX	RENNES/LOUE-RENNES/LOUE	
				Loue	22/02/15	1	Vincent ARRIGONI et Christophe LOCATELLI	MONTGESOYE-ORNANS	
				Doubs	24/02/15	1	Robert POLETTI-Damien LAITHIER-Christophe LOCATELLI	OSSELLE-ABBANS-DESSOUS	
				Loue	24/02/15	1	Robert POLETTI et Damien LAITHIER	BRERES-LOMBARD	
				Loue	25/02/15	1	Michel BARGETZY	MONTGESOYE-ORNANS	
				Loue	25/02/15	1	Christophe CHEVAL	MAISIERES-SCEY EN VARAIS	
				Loue	26/02/16	1	Christophe LOCATELLI	QUINGEY-LOMBARD	
				Loue	27/02/15	1	Charles LOCATELLI et Robert POLETTI	ORNANS-SCEY MAISIERES	
Loue	27/02/15	1	Christophe LOCATELLI	QUINGEY-LOMBARD					
Doubs	27/02/15	1	Charles LOCATELLI et Robert POLETTI et Christophe LOCATELLI	BOUSSIERES-ABBANS DESSOUS					
Somme				66 Porté à	91	81			

	Site de prélèvement		Quota par site	Lieu et date du tir		Nbre oiseaux tirés	Noms des tireurs	Lieux précis des tirs	Dont franco-suisse		
	N°	Lieu									
LALLEMAND Gilbert	7	Ognon		L'Ognon	07/11/14	1	Jacques MALEYSSON	THUREY LE MONT-MONCEY			
				L'Ognon	10/11/14	2	Jacques MALEYSSON	THUREY LE MONT-MONCEY			
				L'Ognon	15/11/14	1	Jacques MALEYSSON	THUREY LE MONT-MONCEY			
				L'Ognon	21/11/14	1	Gilbert LALLEMAND	BLARIANS-RIGNEY			
				L'Ognon	02/12/14	2	Gilbert LALLEMAND	VIEILLEY-DEVECEY			
				L'Ognon	26/12/14	2	Gilbert LALLEMAND	MONCEY-VIEILLEY			
				L'Ognon	31/12/14	1	Didier HUMBERT	AVILLEY-CENDREY			
				L'Ognon	31/12/14	1	Gilbert LALLEMAND	AVILLEY-CENDREY			
				L'Ognon	09/01/15	2	Jacques MALEYSSON	MONCEY-VIEILLEY			
				L'Ognon	19/01/15	1	Gilbert LALLEMAND	BLARIANS-THUREY			
				L'Ognon	25/01/15	4	Christophe LOCATELLI	BLARIANS-THUREY			
				L'Ognon	25/01/15	1	Gilbert LALLEMAND	BLARIANS-THUREY			
				L'Ognon	07/02/15	1	Jacques MALEYSSON	MONCEY-VIEILLEY			
				L'Ognon	08/02/15	1	Jacques MALEYSSON	MONCEY-VIEILLEY			
				L'Ognon	09/02/15	1	Gilbert LALLEMAND	VIEILLEY-DEVECEY			
				L'Ognon	16/02/15	1	Gilbert LALLEMAND	VIEILLEY-DEVECEY			
				L'Ognon	18/02/15	1	Jacques MALEYSSON	MONCEY-VIEILLEY			
				L'Ognon	27/02/15	1	Gilbert LALLEMAND	MONCEY-VIEILLEY			
			<i>Somme 7</i>			25			25		
			Total général *			400			372		

* un quota de 20 oiseaux est réservé pour la poursuite des tirs du 1^{er} mars au 11 mai 2015 sur les sites 4 et 6

Bagues récupérées :

N° Bague	Lieu	Site	Rivière	Origine
246104	Rigney	Étang	L'ognon	Zool. Muséum Denmark

Questions des AAPPMA

QUESTIONS des AAPPMA

AAPPMA de « Clerval »

Question 1 : J'aimerais avoir des renseignements sur ma demande de mise à l'eau au lieu-dit « Les Lumes » à Clerval. Le silence m'indispose.

Réponse : Le cheminement des dossiers a clairement été exposé lors de votre visite de terrain en compagnie du Chargé de Développement du secteur. Peut-être a-t-il été mal compris.

Votre site est favorable (configuration, intérêt du bief, parcellaire...) donc validé par la Fédération. La suite est une demande de devis, par vos soins, selon les préceptes techniques qui vous ont été indiqués (taille, pente etc...). Une fois transmis puis validé à la Fédération, le service technique se charge pour votre compte de tous les aspects administratifs (financements, autorisation de travaux, convention d'occupation gracieuse du domaine public...) puis organise avec l'AAPPMA le lancement des travaux.

Balle dans votre camp à ce jour, la Fédération est en attente du devis. Par ailleurs, nous vous engageons à rechercher des financements annexes locaux (commune, etc...) afin de diminuer votre part d'autofinancement.

Question 2 : La mise au tout informatique en 2016 va poser des problèmes pour les interdits bancaires, les sans carte bancaire et ceux qui aiment les cartes carton. Donnez-vous du matériel informatique (+ papier encore...) ? De toute façon, c'est l'avenir mais du 100%, j'en doute...

Réponse : La recherche de dépositaires Internet palliera le problème des « sans carte bancaire » puisqu'ils pourront payer en espèces ou en chèque au moment de faire l'acquisition de la carte de pêche. Les interdits bancaires quant à eux peuvent dorénavant déjà faire l'acquisition d'une carte papier... par contre, le site www.cartedepeche.fr ne permet que le paiement par carte bancaire, si la carte bancaire est rejetée lors de l'envoi de la transaction à la banque (la demande se fait immédiatement), la carte de pêche internet n'est pas générée... donc sans paiement, pas de carte de pêche.

Concernant les cartes papier, elles seront certainement supprimées totalement par la FNPF dès lors que la majeure partie des cartes de pêche seront vendues en ligne. Et pour les « amoureux » du carton, une carte sera imprimée sur papier, il y aura donc toujours un support de toutes manières... Ce support aura l'avantage de pouvoir être réimprimé gratuitement, ce qui n'est pas le cas d'une carte carton à timbres collés qui doivent être totalement repayés en cas de perte. Il semblerait que les quelques pêcheurs que nous ayons eu au téléphone à la Fédération et étant les malheureuses victimes d'un vol ou d'une perte de carte carton n'appréciaient pas vraiment de devoir payer une seconde fois leur carte de pêche. Le matériel informatique quant à lui, a déjà été proposé en 2010. La FNPF avait alloué 20 ordinateurs à chaque Fédération Départementale. Ces ordinateurs ont été proposés aux AAPPMA mais très peu ont répondu à l'époque. Ce matériel était pourtant totalement gratuit.

AAPPMA de « Colombier Fontaine »

Question : Un pêcheur d'une association non réciproitaire a le droit de pêcher à une seule ligne sur le domaine public. Autrement, il doit s'acquitter de la partie réciproitaire de la carte. La définition du domaine public est bien : « Doubs navigable et canal » ?

Réponse : Résumer le domaine public par « Doubs navigable et canal » ne constitue qu'une partie de la définition. Plusieurs textes réglementaires font référence à cette notion.

Le domaine public fluvial est défini globalement de la façon suivante par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) :

« Le domaine public est composé d'un **domaine public artificiel** : canaux, plans d'eau et ports intérieurs appartenant à une personne publique et classés dans son domaine public, ainsi que ses accessoires ; et d'un **domaine public naturel** que sont les cours d'eau et lacs appartenant à une personne publique et classés dans son domaine public ». Cette définition a subi plusieurs modifications dans le courant du XXe siècle puisque le domaine public fluvial a, tour à tour, désigné les canaux flottables (transport du bois) ou navigables (bateaux, péniches,...), puis les voies d'eau qui, même si elles cessaient d'être flottables ou navigables, n'avaient pas fait l'objet d'une décision expresse de déclassement, et plus tard, « **les cours d'eau et leurs dérivations, ainsi que les lacs, les rivières canalisées ou les canaux, dès lors qu'ils ont été classés en vue d'assurer l'alimentation en eau des voies navigables, les besoins de l'industrie et de l'agriculture, l'alimentation des populations ainsi que la protection contre l'incendie** ».

D'après le CGPPP (articles L2111-7 et L2111-8), le domaine public fluvial naturel est donc constitué des cours d'eau et lacs (les cours d'eau navigables et ou flottables, les cours d'eau ou lacs glacés, les berges recouvertes par les eaux) appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales (possible depuis la loi de 2003) ou à leurs groupements (VNF, EDF,...), et classés dans leur domaine public fluvial.

En outre, l'article 538 du Code Civil précise qu'une eau est publique si elle appartient à un fleuve, à un canal ou à une rivière historiquement navigable ou flottable.

- Ce qui est navigable :
 - Tout cours d'eau où peuvent circuler péniches, automoteurs, remorqueurs ainsi que de menues embarcations.
 - Il doit atteindre une profondeur de "mouillage" de 1,80 m minimum
- Ce qui est flottable :
 - Tout cours d'eau supportant radeaux ou trains de bois.
- Quelques cours d'eau non navigables et non flottables peuvent être classés dans le domaine public.

Cette définition est reprise dans le livre 1^{er} du code du domaine fluvial et de la navigation intérieure:

« Le domaine public fluvial comprend :

- *Les cours d'eau navigables ou flottables, depuis le point où ils commencent à être navigables ou flottables jusqu'à leur embouchure, ainsi que leurs bras, même non navigables ou non flottables, s'ils prennent naissance au-dessous du point où ces cours d'eau deviennent navigables ou flottables, les noues et boires qui tirent leurs eaux des mêmes cours d'eau, les dérivations ou prises d'eau artificielles même établies dans des propriétés particulières à condition qu'elles aient été pratiquées par l'Etat dans l'intérêt de la navigation ou du flottage;*
- *Les lacs navigables ou flottables ainsi que les retenues établies sur les cours d'eau du domaine public à condition que les terrains submergés aient été acquis par l'Etat ou par son concessionnaire à charge de retour à l'Etat en fin de concession ;*

- Les rivières canalisées, les canaux de navigation, étangs ou réservoirs d'alimentation, contrefossés et autres dépendances ;
- Les ports intérieurs et leurs dépendances ;
- Les ouvrages publics construits dans le lit ou sur les bords des voies navigables ou flottables pour la sûreté et la facilité de la navigation ou du halage ;
- Les cours d'eau, lacs et canaux qui, rayés de la nomenclature des voies navigables ou flottables, ont été maintenus dans le domaine public ;
- Les cours d'eau et lacs ainsi que leurs dérivations classés dans le domaine public selon la procédure fixée à l'article 2-1 en vue d'assurer l'alimentation en eau des voies navigables, les besoins en eau de l'agriculture et de l'industrie, l'alimentation des populations ou la protection contre les inondations ;
- les cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau et ports intérieurs appartenant au domaine public fluvial des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- Les cours d'eau et les lacs appartenant au domaine public sont appelés cours d'eau et lacs domaniaux. »

Pour le département du Doubs, le domaine public est spatialement défini par :

Des secteurs du domaine public strict de l'Etat (via VNF, établissement public à caractère administratif sous tutelle de l'Etat)

- Le Doubs entre Saint-Vit et le Pont de la RN437 à Audincourt
- Canal de Montbéliard à la Haute-Saône
- Canal du Rhône au Rhin, y compris : [...] **les sections court-circuitées du Doubs de Voujeaucourt à Saint-Vit (et même Dole).**
- Le Lac de Saint-Point
- La Loue en aval du pont dit de Cramans sur la commune d'Arc-et-Senans et jusqu'à la confluence avec le Doubs.

Les retenues de seconde catégorie où le droit de pêche appartient à l'Etat (via EDF)

- Retenue de Vaufrey
- Retenue du Poset (Dampjoux-Liebvillers)

Une personne détentrice d'une carte de pêche et d'une CPMA délivrées par une quelconque AAPPMA française, réciproitaire ou non, peut donc pêcher à l'aide d'une seule ligne sur l'intégralité des secteurs cités précédemment.

AAPPMA de « Deluz-Laissey » (Nouveau Président)

Question 1 : Où en sont les emplacements de parkings pour les pêcheurs ?

Réponse : Vous évoquez l'épineux dossier de la Véloroute. Monsieur le Président, vous qui avez récemment succédé à Monsieur Jean-Claude WEST, je vais faire quelques retours « historiques ». Le projet, élaboré par le Conseil Général dans les années 2002/2003, a vu les premières réunions de travail sur ce thème (sur le tracé en particulier qui impactait lourdement la pratique de notre loisir...). La Fédération, la Réciprocité, le Comité Sportif Départemental et d'autres associations (canoë-kayak en particulier) ont été convoquées. En 2003 alors président délégué de la Fédération chargé de la réciprocité départementale, j'avais diligenté via la FD25, une information à toutes les AAPPMA du tracé, les incitant à se prononcer et surtout à participer à l'enquête publique, faire des remarques, des observations, des suggestions. En fait, s'en préoccuper et enrichir le dossier.

A l'époque, le moment était favorable, en amont du dossier, avant l'aménagement qualifié par le Conseil Général de « structurant »... pour imaginer des améliorations substantielles (tracé, parkings de dissuasion, accès des pêcheurs dans l'espace « marche à pieds »). Toujours à ce

point d'historique, sur les 16 AAPPMA concernées, il n'y a eu que 4 observations (deux sur le Pays de Montbéliard : Etupes, Montbéliard Sochaux + Amicale de Montbéliard, et une sur le secteur bisontin). Dans ces secteurs quelques aménagements ou accès sollicités ont été pris en compte... et ailleurs ?

Quelques années plus tard, la Véloroute déroulait son long ruban de macadam sectorisé par des barrières, ce qui a eu pour effet de rendre les sites de pêche plus inaccessibles (on aurait peut-être pu anticiper !), les problèmes ont surgi presque partout : sur Clerval, l'Isle sur le Doubs, Routelle, Deluz-Laissey aujourd'hui.

La Fédération n'est pas restée « les bras croisés », elle a alerté le Conseil Général qui a rencontré les délégués (C. DENISOT, JJ. CLAUSSE et le Président) à de nombreuses reprises. Vincent FUSTER, Vice Président en charge des infrastructures n'était pas contre quelques aménagements (accès, parkings de dissuasion) et ainsi l'initiative a été prise de solliciter toutes les AAPPMA pour leur faire remplir un « Cahier des Charges » afin d'identifier les problématiques et de voir si des solutions raisonnables existaient... « Raisonnables » signifiant dans ce cas, peu coûteuses (la Véloroute étant déjà une opération d'envergure, un budget en rapport). Je tairai le nombre d'interventions individuelles auprès des dirigeants des AAPPMA jouxtant la Véloroute par charité, mais comme à chaque fois qu'il faut obtenir une réponse à un document voire une signature, le choix est entre « la croix et la bannière ! » Et ensuite on eng*** La Fédération qui ne fait rien. La commission « Véloroute/infrastructures » se réunit chaque année, en plus des contacts avec les Techniciens du Conseil Général. Ces techniciens étudient les dossiers élaborés et, au fur et à mesure de leur faisabilité, quelques aménagements se font jour. JJ. CLAUSSE a rappelé l'engagement du Conseil Général ; à priori, les promesses avaient été un peu « oubliées » (2014).

En conclusion, la Fédération n'oublie pas ce dossier toujours aussi « épineux » en ce sens qu'il faut « rattraper le coup » et que, adjoindre des dépenses supplémentaires à un budget d'importance et déjà « ficelé » sur une décennie, n'est pas chose simple... Pour ce qui concerne le secteur Deluz-Laissey, la Vallée du Doubs rétrécie en largeur, le peu d'accessibilité des pêcheurs au bord de la rivière risque de perdurer. Il n'y a pas obligatoirement partout des solutions de rattrapage simples à mettre en œuvre mais nous ne ménagerons pas nos efforts. De votre côté n'hésitez pas à intervenir auprès de votre Mairie, de votre conseiller territorial, de votre Député, car la Fédération n'est pas gestionnaire de cet axe Véloroutier et n'a plus de location des baux du domaine public depuis 2 mandats (à cause des PCB).

Question 2 : Vue la pente des berges sur notre parcours, quelles possibilités a-t-on de créer des postes de pêche ?

Réponse : C'est techniquement complexe, notamment du point de vue de la pérennité mais pourquoi pas. Il faut par ailleurs obtenir l'autorisation de VNF, ainsi que de la DDT, pour ce type d'aménagement. Ce sujet mérite une rencontre avec l'agent du secteur.

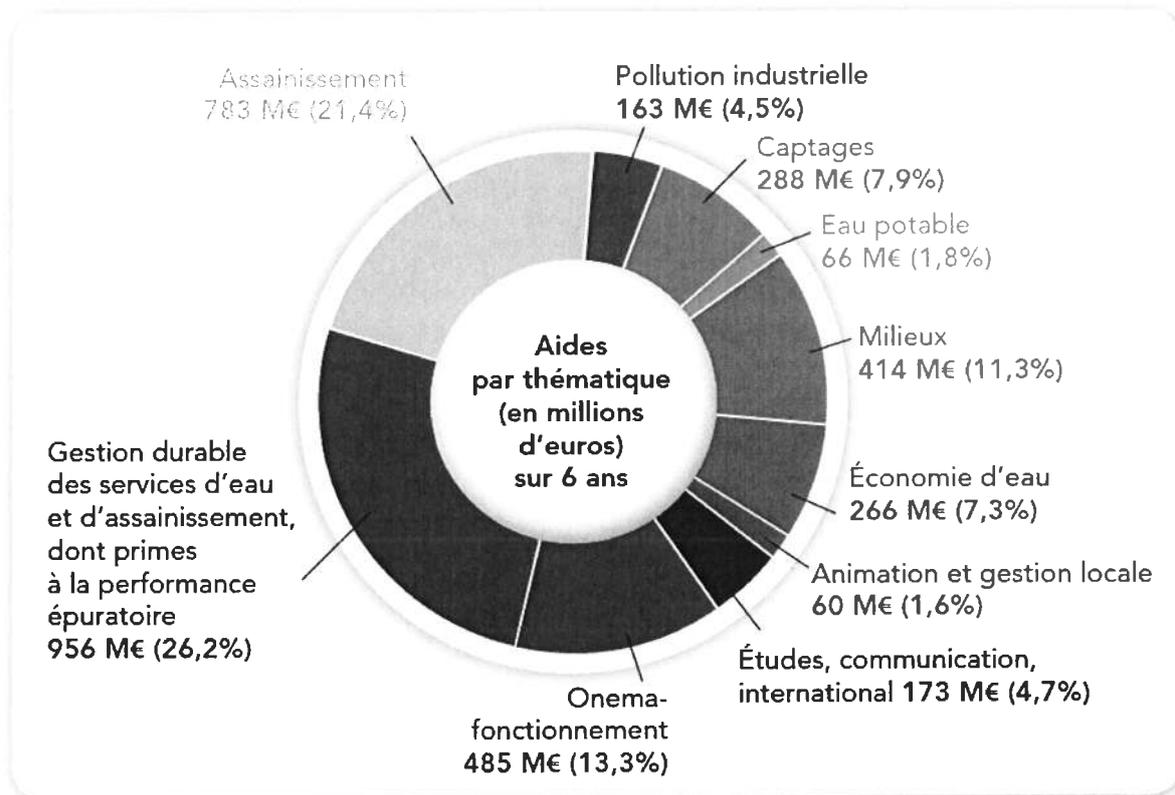
AAPPMA des « Deux Vallées »

Question 1 : Notre AAPPMA est très sceptique sur la priorité et surtout les sommes extravagantes prévues par les Agences de l'Eau pour la continuité écologique des cours d'eau alors que les assainissements des communes sont lamentables ou inexistantes ! La Fédération soutien sans restriction l'Agence de l'Eau dans ses choix. Peut-être a-t-elle des informations que nous n'avons pas ?

Réponse : Le schéma suivant (source Agence de l'Eau RMC, 2013) présente la répartition du budget lié au 10^e programme d'action pour la période 2013-2018. Contrairement à ce que vous semblez penser, près de la moitié du budget de l'Agence de l'Eau (47,6%) est consacré à

l'assainissement et à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement (1,739 milliards d'euros tout de même !).

11,3% du budget (414 millions d'euros) sont dévolus à la restauration des milieux dont la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) est une des priorités (entres autres conclusions du Grenelles de l'Environnement et de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau).



Question 2 : Avez-vous des relevés des températures moyennes sur le Dessoubre à Saint-Hippolyte ? Avez-vous des relevés des températures moyennes sur le Doubs à Bremoncourt ? Pouvez-vous nous confirmer ce que vous annoncez en réunion à savoir que les brochets et autres barbeaux ne coloniseront pas le Dessoubre une fois les barrages détruits ? A quelles températures mini peuvent-ils se reproduire ?

Réponse :

Concernant les suivis de températures :

Ce sont près d'une centaine de sondes enregistreuses de températures qui ont été installées progressivement dans les cours d'eau du département depuis 2013 et enregistrent la température de l'eau à pas de temps horaire sur une période non limitée dans le temps. A ce niveau, la Fédération de Pêche du Doubs est précurseur dans ce type de suivi. Ce réseau de suivi thermique est évolutif et est renforcé chaque année.

Sur le bassin du Dessoubre des sondes sont placées à :

Consolation, amont moulin du Dessous, amont retenue de la Voyèze, retenue de la Voyèze, aval retenue de la Voyèze, amont retenue de Fleurey, retenue de Fleurey, aval retenue de Fleurey, amont retenue de Neuf-Gouffre, retenue de Neuf-Gouffre, aval retenue de Neuf-Gouffre, amont retenue des vieux moulins, retenue des vieux moulins, aval retenue des vieux moulins, amont confluence Doubs-Dessoubre à Saint-Hippolyte) + ruisseau de Vaclusotte.

Sur la Rêverotte : aval la Sommette, amont Gigot.

Sur le Doubs des sondes sont placées à : Bremoncourt, Grosbois (retenue + aval), Pont-de-Roide, Mathay.

Concernant la remontée des espèces si les barrages étaient détruits :

Votre question semble sous-entendre une certaine méconnaissance des principales lois régissant l'installation la répartition des espèces piscicoles. Pour aller plus loin que la très réductrice zonation première-seconde catégorie piscicole employés dans le monde halieutique, il semble ici opportun de présenter certaines notions relatives à la biotypologie longitudinale (Université de Franche-Comté, VERNEAUX, 1973 ; DEGIORGI & RAYMOND, 2000).

A partir de l'étude sur 6 années des caractéristiques biologiques et mésologiques de 123 stations jalonnant le réseau hydrographique contrasté du Doubs, VERNEAUX est parvenu à élaborer un modèle biotypologique faisant référence encore aujourd'hui dans le monde de l'hydrobiologie. L'organisation spatiale des poissons et des insectes peuplant ces sites a permis de distinguer 10 groupements socio-écologiques principaux (B0 à B9) associés à 8 groupements intermédiaires. Ce modèle a été testé avec succès sur près de 300 cours d'eau (hors cours d'eau côtiers). Le tableau ci-dessous présente une confrontation des différentes typologies utilisées successivement sur ces 60 dernières années.

Catégories piscicoles	Zones piscicoles HUET, 1947	Zones de débits ILIES & BOTOSANEANU, 1963	Zones dynamiques CUMMINS, 1972	Biocénotypes VERNEAUX, 1973, 1976, 1981		
Première catégorie	non piscicole	CRENON	Erosion dominante	B0		
	Truite			RHITHRON	B1	B1- / B1+
		épi-			B2	B2- / B2+
		méta-			B3	B3- / B3+
		hypo-			B4	B4- / B4+
	Ombre	B5		B5- / B5+		
Seconde catégorie	Brabeau	épi-	B6	B6- / B6+		
		POTAMON méta-	B7	B7- / B7+		
	Brème	hypo-	Sédimentation dominante	B8	B8- / B8+	

A chaque biocénotype correspond une association d'espèces. Ces espèces ne sont pas forcément co-cénotiques, c'est-à-dire qu'elles ne vivent pas systématiquement ensemble, mais elles présentent des exigences écologiques voisines. Ces groupements d'espèces (=Biocénotypes) se succèdent le long d'un modèle longitudinal abstrait allant schématiquement de la source à l'estuaire, mais ne se suivent pas forcément de façon géographique sur les cours d'eau. Des inversions de type peuvent être observées. A titre d'exemple, le Dessoubre en amont du ruisseau du Pissoux et de la source de 3 Pucelles présente un biotype B3, et seulement quelques centaines de mètres en aval, après la confluence du système Pissoux-3 Pucelles (apportant de l'eau fraîche), le Dessoubre évolue vers un biotype B2-. On assiste donc à une inversion typologique.

Comme nous le disions précédemment, à chaque biotype correspond un peuplement type d'espèces piscicole tant en terme qualitatif (nombre d'espèces) que quantitatif (quantité de

chacune des espèces retranscrite en classes d'abondance propres à chaque biocénotype et chaque espèce : de 0.1 = très faible à 5 = très fort). Pour définir un biotype et donc le peuplement associé sur une station de cours d'eau définie, plusieurs paramètres sont suivis et évalués, notamment :

- le métabolisme thermique (via des suivis pluriannuels de températures comme évoqué dans une réponse plus haut), **la température constituant le paramètre principalement déterminant.**
- le niveau trophique (via la distance à la source, et la dureté calco-magnésienne de l'eau).
- les caractéristiques morphodynamiques (via le calcul de la pente, de la largeur du lit mineur et de la section mouillée à l'étiage).

Une fois le biotype défini, il est donc possible d'établir un peuplement type à l'aide du tableau suivant. Ainsi par exemple, le peuplement d'une station de type B1+ est composé de chabots en classe d'abondance 3 et de truites en classe d'abondance 2.

espèces	Biotypes																
	B1	B1- / B1+	B2	B1- / B2+	B3	B3- / B3+	B4	B4- / B4+	B5	B5- / B5+	B6	B6- / B6+	B7	B7- / B7+	B8	B8- / B8+	B9
Chabot	2	3	4	4	5	5	5	4	3	2	1	1	1	0.1			
Truite fario	1	2	3	4	5	5	5	4	4	4	2	1	1	1	1		
Lamproie de planer			1	2	3	3	4	4	5	5	4	3	2	1			
Vairon			0.1	1	3	4	5	4	3	3	2	1	1	1	1		
Loche franche				1	2	3	4	5	5	4	3	3	2	1	1	1	
Ombre commun				0.1	1	2	3	4	5	5	4	3	2	1	1		
Epinoche					0.1	1	3	4	5	5	4	3	3	2	2	1	1
Blageon						0.1	1	2	3	4	5	3	1	1	1		
Chevesne						0.1	1	3	3	3	4	4	5	3	3	2	1
Goujon						0.1	1	2	3	3	4	5	5	3	3	2	1
Apron							0.1	1	3	4	5	4	3	1	1		
Hotu								0.1	1	3	5	4	3	2	1	1	
Toxostome								0.1	1	3	5	4	3	2	1	1	
Barbeaux fluviatile								0.1	1	2	3	4	5	5	3	2	1
Lotte								0.1	1	2	3	4	5	3	2	1	
Spirilin								0.1	1	2	3	4	5	3	2	1	0.1
Vandoise								0.1	1	2	3	4	5	3	2	1	1
Epinochette									0.1	1	2	3	5	5	4	3	3
Bouvière										0.1	1	3	4	5	5	4	4
Brochet										0.1	1	2	3	5	5	4	3
Perche										0.1	1	2	3	5	5	4	3
Gardon										0.1	1	2	3	4	5	4	3
Tanche										0.1	1	2	3	4	4	5	5
Ablette											0.1	1	3	4	5	4	4
Carpe commune												0.1	1	3	5	4	3
Sandre												0.1	1	3	5	4	4
Brème bordelière												0.1	1	3	4	4	5
Brème commune												0.1	1	3	4	4	5
Gremille													0.1	3	5	4	3
...																	

Le Dessoubre est structuré de la façon suivante :

Station	localisation	Biocénotypes
D1	Lançot (parc de Consolation)	B1+
D2	Aval Consolation-Maisonnettes	B2+
D3	Aval Bief Pärroux (Sur le Lac)	B3
D4	amont Pissous et 3 Pucelles	B3
D5	Aval Moulin Girardot	B2+
D6	aval Moulin de Belvoir	B4-
D7	Amont barrage Rosureux	B4-
D8	Aval Rosureux	B4+
D9	Amont moulin du Dessus	B5-
D10	Amont Voyèze	B5-
D11	Amont Fleurey	B5+
D12	Aval Vieux Moulins	B5+

Les biocénotypes du Dessoubre comptent théoriquement le brochet et le barbeau au sein de leur peuplement respectivement à partir de Fleurey (classe d'abondance 0.1 = présence sans installation pérenne de l'espèce) et du Moulin du Dessous (abondance 0.1 à 2 à aval des Vieux Moulins).

Ces deux espèces ont donc théoriquement une place au sein des peuplements du Dessoubre basal, dans des quantités toutefois limitées.

Revenons à notre problématique de départ, les barrages, et à vos craintes, si ces derniers venaient à disparaître, relative à la colonisation du Dessoubre par le brochet et le barbeau.

Le rétablissement de la continuité de la manière la plus optimale (arasement de barrage et reconstitution des habitats) ne réside pas essentiellement dans le rétablissement de la simple continuité piscicole. Il serait même fortement réducteur de penser cela. La réactivation et la

restauration de mécanismes physico-chimiques (métabolisme thermique, autoépuration) et morphologiques (habitats d'eau courante, équilibres sédimentaires) de secteur sous l'influence des retenues (près de 6 km sur les 4 barrages du bas Dessoubre) est visé.

En premier lieu intéressons nous à la température, si l'on considère les biotypes annoncés par VERNEAUX en 1973 aux kilomètres 0.20, 3, 6.35, 18.10 et 28.60 comptés depuis la source du Dessoubre, on s'aperçoit qu'ils étaient globalement inférieurs à ceux observés actuellement. Par exemple entre Fleurey et les Vieux Moulins le biocénotype était inférieur de 1,5 point (B4 en 1973, B5+ en 2009). Brochets comme barbeaux n'intégraient donc pas le peuplement théorique en 1973. Or c'est bien le cas aujourd'hui. Un réchauffement s'est donc opéré de manière indéniable en un peu plus de 40 ans.

Il est actuellement démontré que la notion de réchauffement climatique est assurément une des causes de l'élévation de température des cours d'eau tout comme il est admis par le monde scientifique que les barrages constituent des points de réchauffement, favorisent l'évaporation de l'eau et la généralisation d'habitats lenticules se réchauffant rapidement (appréciés des brochets et délaissés par la majorité de écostades de truites et d'ombres). La sévérité des étiages estivaux, liée dans une grande part à la disparition des zones humides et aux drainages excessifs (agriculture...) mais aussi à l'incision des cours d'eau (pour une part liée aux barrages) sont également grandement responsables de cette situation. Si vous souhaitez de plus amples détails sur les impacts liés aux barrages vous pouvez consulter la synthèse réalisée par l'IRSTEA (ex-CEMAGREF) en copiant le lien suivant :

<http://www.irstea.fr/sites/default/files/ckfinder/userfiles/files/Impacts%20des%20barrages-1.pdf>

En second lieu, c'est l'hétérogénéité des habitats qui crée de la diversité biologique. C'est notamment sur la base de cette dernière que l'évaluation du bon état de santé d'un cours d'eau est définie. Plus un cours d'eau présente de diversité floristique et faunistique, plus il sera apte à se défendre contre les agressions et assimiler les éléments ponctuellement en excès, par exemple nutritifs (ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas combattre la cause de ces excès). C'est ce que l'on appelle l'autoépuration d'un cours d'eau. Les zones de retenue en amont des barrages empêchent le développement de cette biodiversité pénalisant d'autant la mise en place d'une autoépuration naturelle. 25% du linéaire entre la Voyèze et Saint-Hippolyte souffrent de ce type de dysfonctionnements. Essayez de courir avec une jambe amputée au dessus du genou...

Enfin, vous n'êtes pas sans connaître les résultats des inventaires piscicoles récurrents (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013) notamment sur le Dessoubre à Saint-Hippolyte, connectif avec le Doubs où brochets et barbeaux évoluent naturellement. Ces résultats n'ont jamais fait état d'aucune de ces deux espèces sur le bas Dessoubre (un barbeau à Saint Hippolyte en 2014 !), ce qui ne signifie pas qu'ils en soient absents mais dans des densités excessivement faibles (même constat pour chevesne, goujon, vandoise...). Il n'y a donc aucune raison pour qu'ils colonisent tout à coup le Dessoubre sauf si la température de ses eaux continue de croître. Araser les barrages permettra de freiner ce processus.

Pour résumer, l'arasement des barrages sur le bas Dessoubre permettrait, et c'est bien là tout l'enjeu, la restauration d'habitats d'eau courante optimaux, en équilibre et adaptés aux espèces électives du Dessoubre sur 6 km. En conséquence, l'eau s'échauffera moins, on assistera probablement à un rajeunissement typologique global du secteur. Les températures seront donc moins propices à l'installation d'espèces plus thermophiles que la truite comme le brochet et le barbeau. Il est évident que la diversité faunistique et floristique de ce secteur sera renforcée permettant une autoépuration plus efficace sur ¼ du secteur Voyèze/Saint-Hippolyte.

Des arasements de barrages sont étudiés sur d'autres cours d'eau notamment sur le Doubs franco-suisse et sur la Ranceuse proche de votre AAPPMA. L'AAPPMA « la Franco-suisse et Gorges du Doubs » et celle de « Pont de Roide et environs » soutiennent ouvertement ces projets. Des arasements d'ouvrages ont d'ores et déjà été réalisés avec succès sur l'Allaine (90), le Radon (70), la Lemme (39) pour les exemples régionaux. De nombreuses réussites sont relatées partout en France.

Pourquoi l'arasement des barrages du Dessoubre échapperait à la règle ?

Concernant la température de reproduction du brochet et du barbeau :

Le brochet se reproduit de manière générale lorsque l'eau est comprise entre 6 et 12°C à condition que des frayères soient disponibles (prairies ennoyées au moins 1 mois ou végétations aquatiques denses). Typiquement, elles sont absentes du Dessoubre hormis peut-être actuellement dans les retenues liées aux barrages.

Le barbeau, qui se nourrit essentiellement d'invertébrés, se reproduit dans notre département à partir de la fin avril et jusqu'à fin mai selon les secteurs lorsque les températures sont comprises entre 14 et 16°C $\pm 0,5^\circ\text{C}$. Par ailleurs, les barbeaux adultes ont besoin pour se maintenir sur un cours d'eau de températures relativement élevées en été (optimal à 20°C avec une limite max située à 25°C). Sur le Dessoubre à Saint-Hippolyte, ces températures sont atteintes très ponctuellement sur de courtes périodes et non systématiquement chaque année. Elles ne le sont jamais plus amont au niveau de la Voyèze par exemple.

Question 3 : Les gardes fédéraux se déplacent beaucoup sur nos cours d'eau et observent certainement des dysfonctionnements relevant de la Police de l'Eau. Alertent-ils les agents de l'ONEMA ou la DDT ? Ont-ils des retours ?

Réponse: Il est évident que lors des tournées opérées sur le bassin du Dessoubre (ou ailleurs dans le département), les gardes fédéraux, assermentés au titre de la police de la pêche uniquement, font remonter les infractions constatées au titre de la police de l'eau aux services compétents (ONEMA et DDT). Dans les cas où ceux-ci ne seraient pas en mesure de se déplacer rapidement pour constater les faits, la Gendarmerie la plus proche, les agents de l'ONCFS ou encore les pompiers si nécessaire sont également avisés.

Sur le bassin du Dessoubre, les derniers faits en date concernent le curage du ruisseau de Battenans et celui du Bief Parroux. L'ONEMA, alerté s'est rapidement déplacé sur sites. Les procédures police de l'eau ne prévoient toutefois pas d'informations à la Fédération de Pêche après coup, nous n'avons donc pas de retours officiels. Ceci étant dit, nous questionnons systématiquement les services de la police de l'eau pour connaître les suites données à une affaire et obtenir une copie des procédures engagées à l'encontre des contrevenants le cas échéant.

Il arrive parfois que la Fédération soit en mesure de faire cesser une situation problématique, si ce n'est dans l'heure, dans les jours suivants l'observation (par exemple en 2014 : 1- dysfonctionnement d'une pompe de relevage aux abords du Cébriot, tout débordait directement dans le ruisseau, ce dysfonctionnement a été réglé dans l'heure qui suivait après contact direct du gestionnaire. 2-Assèchement d'un tronçon de ruisseau par un pisciculteur d'Appenans afin d'alimenter ses bassins d'élevage, problème réglé le lendemain. 3- Dysfonctionnement important du réseau d'assainissement de Mathay, PMA prévenu le jour même à résolu le problème instamment).

Question 4 : Notre AAPPMA déplore que la Fédération s'éloigne de plus en plus de ses bases et de ses AAPPMA pour ne devenir qu'un relais impersonnel à la botte de la FNPF. Vous êtes intervenu auprès de la DDT pour obliger toutes les AAPPMA à supprimer début 2016 leur règlement de pêche. Nous demandons que le CA fédéral refuse cette demande et laisse leur liberté aux AAPPMA.

Réponse : Encore une question où « l'à moitié vrai » côtoie « l'à peu près ». Les habitudes de « Doubs-Dessoubre » reviennent au galop ! Sur le relais (qualifié d'impersonnel) de la FNPF, c'est oui ! La Fédération est le relais (comme toutes les Fédérations Départementales d'ailleurs) des directives nationales ; le rapport de subordination qui existe entre l'AAPPMA et la Fédération (article 6) est aussi le lien entre les Fédérations et la FNPF (statut de la FNPF). Ceci est vrai pour la gestion des CPMA, la distribution des timbres et documents « papier », les orientations stratégiques décidées démocratiquement par le CA national ; la contrepartie en étant que la gestion centralisée par la FNPF de la CPMA permet un retour conséquent vers les Fédérations : 4 postes de personnels, projets particuliers, fiches actions sont autant de déclinaisons efficaces de cette subordination, laquelle permet, à l'échelle inférieure, d'intervenir sur les domaines piscicoles des AAPPMA... Je ne pense pas que le Dessoubre soit particulièrement oublié depuis 2003, ni la Rêverotte ni les autres rivières et affluents du Doubs, ni l'Ognon. Relais peut-être impersonnel mais relais fidèle, ceci dans le respect des statuts des associations agréées. Permettez-moi de profiter de l'occasion pour rappeler que les cartes promotionnelles ont un tarif fixé par le CA national, indiqué sur le permis et qu'il est obligatoire, infalsifiable. Attention aux contrevenants passibles non seulement d'amende au niveau de la justice (en cas de plainte) mais aussi du retrait d'agrément.

Second point : la rencontre annuelle avec la DDT n'avait pas pour objectif de discuter de ce qui est « dit » sur les RI ; un ordre du jour est établi en fonction des besoins... Certes les règlements intérieurs de pêche, les chartes « x » ou « y » ne doivent pas régir la pêche, pas plus en 2015 que les années précédentes. L'avis de la Fédération n'a pas varié, appuyé d'ailleurs par la FNPF, soucieuse comme nous de respecter les statuts (l'article 42 est clair, il n'y a pas d'interprétation ni de déviance possible).

Demander que Monsieur le Préfet, la DDT et la FNPF nous aident à conduire la fédération, n'a rien de scandaleux puisque c'est la mission confiée par le Conseil d'Etat aux instances « agréées » et à juste titre. Le CA qui nous succèdera pourrait nous reprocher de n'avoir pas fait le travail dans le cas contraire. Quant au CA ses missions sont aussi définies statutairement, je doute fort, mais peut-être me « trompe-je », qu'il fasse un vote anti-statutaire laissant faire dans notre département, tout et n'importe quoi par quelques associations au titre d'une liberté qui est tout sauf de bon aloi !

Pour autant, toute demande légitime et justifiée, sur une entité géographique cohérente, est habituellement traitée et défendue devant les instances administratives par la Fédération, dans les limites prévues par la réglementation en vigueur (notre ARP fourmille de spécificités locales cohérentes, comme l'interdiction d'entrer dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre sur certains bassins versants, etc...).

Permettez-moi d'ajouter que chaque fois que les dirigeants de notre monde associatif dévieront des statuts unanimement mis à jour en 2013, ne respecteront pas les directives nationales concernant la gestion des CPMA, essayeront de contourner les ARP d'une manière ou d'une autre, ceux là trouveront sur leur route, le Président de la Fédération. Ma santé un moment incertaine, me permettra de mener le mandat que vous m'avez confié jusqu'au bout !

AAPPMA de « Lougres »

Question : Pouvons-nous mettre un droit d'entrée dans notre Règlement Intérieur ?

Réponse : Non il n'est pas possible de définir un droit d'entrée au sens strict de ce terme. En revanche vous pouvez comme bon vous semble jouer sur la cotisation statutaire qui revient à l'AAPPMA à condition que cette dernière soit la même pour toute personne souhaitant prendre une carte de pêche dans votre AAPPMA.

AAPPMA de « Montgesoye »

Question : *La Fédération devrait demander à Monsieur le Préfet d'interdire le déversement de poissons exogènes comme les truites arc-en-ciel ou les fario de souche atlantique dans nos rivières de 1^{ère} catégorie.*

Réponse : Venant d'une AAPPMA qui a largement pratiqué le déversement de fario de pisciculture jusqu'à une période récente, la question interpelle. Elle est néanmoins au centre de l'actualité et nous y réfléchissons actuellement. C'est un sujet sensible et nous ne voudrions d'ailleurs pas qu'une décision en ce sens soit vécue comme une énième décision imposée aux AAPPMA, car il est certain que la mesure ne siéra pas à tous...

Outre les décisions règlementaires qui pourraient être prises par le Préfet, la question des interdictions d'alevinage (sur tout ou partie des espèces, pour tout ou partie des cours d'eau...) doit avant tout être comprise par les AAPPMA et nécessite un raisonnement départemental (zones alevinées et zones non alevinées par exemple, qui à grande échelle sont plus faciles à mettre en place dans le cadre de dispositifs réciprocaires afin que certains ne se sentent pas lésés). Ce fut le point de départ des PDPG d'ailleurs, qui n'ont hélas guère été suivis...

Un bon point de départ pourrait concerner le principe de non alevinage (toutes espèces d'ailleurs !) des sites de 1^{ère} catégorie présentant encore un potentiel naturel notable (ceux qu'on indiquait sous le sobriquet « contexte conforme » dans les PDPG et pour lesquels la gestion patrimoniale était requise), dont notamment ceux classés par le SDAGE en tant que « réservoirs biologiques » : haute et moyenne Loue et ses affluents, Dessoubre et ses affluents (dont Réverotte), Cusancin amont, Audeux, Baume, Barbèche, Doubs frontière, Doubs en amont du lac de Saint Point, Haut-Drigeon... la liste n'étant pas exhaustive. A contrario point de salut (halieutiquement parlant !) sans alevinages en l'état actuel dans d'autres contextes de 1^{ère} catégorie dégradés : Lougres, Corcelle, Drigeon, Crenu, Feschotte, Bas-Cusancin, Doubs en aval de Pontarlier...

Si la mesure de non alevinage est déjà comprise et mise en œuvre sur certains secteurs (Doubs frontière, Dessoubre-Réverotte, Loue sur certaines AAPPMA...), il reste néanmoins à convaincre sur d'autres !

Concernant les espèces ou les souches concernées, nous privilégions le non alevinage pour toutes espèces, même autochtones (point qui reste d'ailleurs à prouver...), sur les sites à préserver. Sur les sites où l'alevinage peut être envisagé, la truite arc-en-ciel par exemple n'est pas une plus mauvaise idée qu'une autre : un poisson portion reste un poisson portion, il n'y en a pas de plus « sauvages » que d'autres, son adaptation au cours d'eau est compromise, l'hybridation avec les fario natives impossible, elle est plus « capturable » donc rapidement exportable, son coût est inférieur, etc...

Pour en finir sur cette thématique des alevinages, la Fédération s'est vu confier par le SAGE Haut-Doubs/Haute-Loue un travail de recherche sur les pratiques d'alevinage actuelles et passées sur les secteurs concernés, afin de faire le point sur le sujet et peut-être arriver à des mesures d'interdiction préfectorales (qui concerneront donc aussi, en principe, les secteurs en gestion privé) telles que vous les évoquez.

AAPPMA de « Nommay »

Question 1 : *Vers qui me renseigner pour l'ouverture d'une école de pêche en 2016 ?*

Question 2 : *Nous souhaitons organiser la fête de la pêche en juin 2016. Est-ce que la Fédération peut participer ou trouver des documents ?*

Réponse aux questions 1 et 2 : La Fédération s'est dotée en 2014 d'un nouvel Agent de Développement, Jérémy NICOLET. Ce dernier, actuellement en formation BPJEPS (moniteur-guide de pêche) jusqu'au mois de juillet 2015, a pour mission de développer un pôle animation. C'est donc tout naturellement qu'il pourra vous renseigner et vous épauler le moment venu pour la mise en place d'une école de pêche ou de toutes autres manifestations liées à la pêche et aux milieux aquatiques.

Contact : jnicolet@federation-peche-doubs.org

AAPPMA de « Vieux-Charmont »

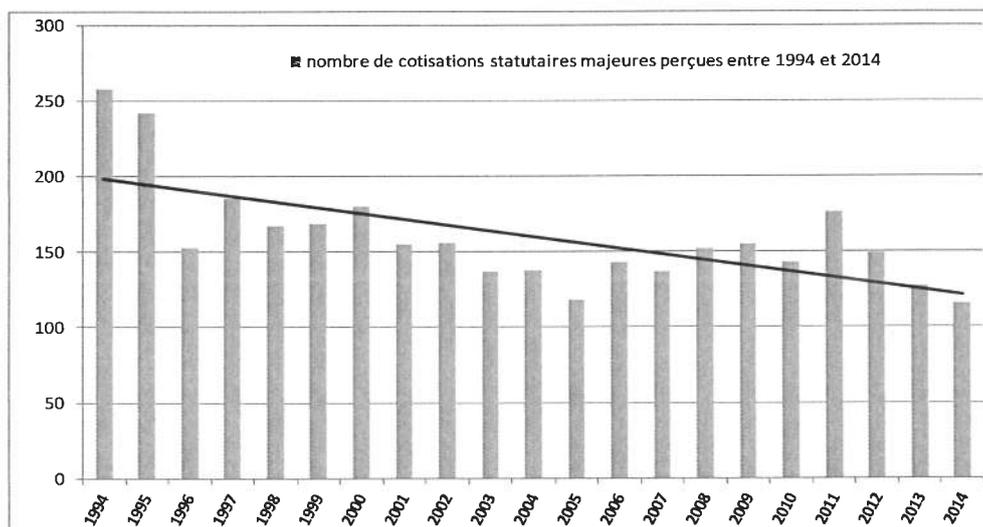
Question : Nous sommes assujettis à respecter et faire respecter une réglementation définie dans la convention de rétrocession des baux de pêche sur les plans d'eau propriété de PMA. Les plans d'eau étant déclarés en eaux libres ils sont soumis à loi pêche. La situation pour notre AAPPMA, de notre garderie est problématique et source de relations conflictuelles avec les pêcheurs notamment pour les restrictions sur les modes de pêche et les zones de réserve. Quelle position doit-on tenir ?

Réponse : Voir avec l'agent de votre secteur pour expliciter plus clairement votre demande et les cas particuliers sous-entendus qui ne sont pas précisés dans votre question.

AAPPMA de « Villars-sous-Dampjoux »

Question 1 : Depuis que la retenue de barrage hydroélectrique du Poset est passée en domaine public de l'Etat, nous avons perdu quelques cartes de pêche sur notre société. Serait-il possible d'obtenir une compensation financière ou un apport annuel de fingerlings de brochets ?

Réponse : Comme le montre le graphique suivant, le nombre total de cotisations statutaires majeures perçues est relativement fluctuant sur votre AAPPMA. La tendance globale est malheureusement indéniablement à la baisse (courbe de tendance en rouge sur le graphique). Cette baisse, au caractère cyclique significatif (observé à 3 reprises sur les 20 dernières années), ne semble en revanche pas liée au fait que la retenue du Poset soit en domaine public, ce classement étant devenu officiel et effectif en 2012. Certes entre 2011, 2012 et les années suivantes la diminution des ventes est continue, mais si l'on considère d'autres années, 1995 et 1996 par exemple, la baisse était bien plus importante. En effet, 89 cartes ont été perdues à cette époque contre 60 entre 2011 et le cumul de déficit de 2012, 2013 et 2014. Enfin, le nombre de cartes vendues en 2013 et 2014 est équivalent voir supérieur à celui couvrant annuellement la période 2003 à 2007.



Question 2 : La vente des cartes par Internet doit devenir une obligation. Qui fournira matériel informatique nécessaire ? Est-ce qu'il y aura des formations ?

Réponse : Concernant les formations, ces dernières peuvent être faites au siège social de la Fédération et assurées par la secrétaire (merci de prendre rendez-vous au préalable). Elle peuvent être de deux types :

1/ L'utilisation de « l'interface AAPPMA » (formation dédiée aux AAPPMA) qui consiste principalement à consulter les cartes vendues en ligne ainsi qu'à la consultation du fichier d'adhérents pour l'envoi d'éventuelles convocations, flashs info, etc.

2/ L'utilisation d'une « interface compte dépositaire » (formation dédiée aux dépositaires de cartes de pêche) peut également faire l'objet d'une formation auprès de l'un de vos dépositaires éventuels dès lors qu'il émet le souhait de vendre vos cartes de pêche par le biais d'internet.

Chaque formation dure en moyenne une bonne heure.

Toutefois, la vente en ligne en elle-même étant principalement dédiée aux particuliers - c'est-à-dire que les pêcheurs prendront leur carte de pêche directement depuis chez eux - elle ne nécessite pas de formation particulière. La seule obligation que vous aurez sera de signer une convention de mise à disposition de vos cartes en ligne et de nous transmettre vos tarifs de l'année suivante dès qu'on vous le demandera. Donc si vous n'avez pas de dépositaire potentiel et que vous ne souhaitez pas non plus consulter votre interface Internet dédiée à l'AAPPMA, inutile de faire de formation.

Pour le financement du matériel, il conviendra de faire une demande avec devis à la Fédération qui tranchera. Mais comme il l'a été répondu à l'AAPPMA de Clerval, du matériel a déjà été proposé en 2010.

AAPPMA de « Valentigney »

Question 1 : Lorsqu'un dossier est étudié au CODERST et qu'il concerne une AAPPMA nous souhaiterions que vous lui transmettiez l'information le jour même où vous la recevez. Pas comme dans les deux derniers cas nous concernant où nous avons reçu l'information la veille du CODERST !!!

Dans le cas du débit du barrage de Mathay (dernier dossier du CODERST) pour lequel nous n'avons donc rien pu dire, les incidences du débit réservé sur l'amont ont-elles été étudiées et prises en considération ? Si oui, en avez-vous une trace et pouvez-vous nous les communiquer ?

Réponse : Le Président pensait déjà avoir répondu sur le dossier « CODERST ». En théorie, ces dossiers ne sont pas transmissibles en l'état de projet, ne faisant l'objet d'aucune validation ; ce n'est pas une information, au plus un document de travail destiné aux membres de la commission.

La Fédération, qui a rencontré la Fédération de Chasse fin 2014, a décidé de lui communiquer les dossiers pouvant l'intéresser, les chasseurs ne siégeant pas au CODERST. Elle le fait également en direction des AAPPMA locales, la bonne démarche devant être de résumer le dossier et de solliciter éventuellement un avis ; vous devez comprendre, Monsieur BOURQUIN, que la Fédération (ou moi) sommes « à la limite » de ce qui est légal de faire. Désolé pour les délais très courts, le moment où les dossiers sont lus coïncide en général avec l'envoi aux AAPPMA, le président en décide, il n'est pas de la compétence de la secrétaire qui réceptionne les dossiers du CODERST, de les ventiler puisque la ventilation (pour les raisons évoquées plus haut) n'est qu'exceptionnelle.

Spécifiquement au dossier relatif au barrage de Mathay, on peut saluer la rehausse du débit réservé au delà du seuil réglementaire minimal généralement imposé (1/10 du module soit 5,2 m³/s sur le secteur Mathay). Le débit réservé sera de 8,15 m³/s soit un peu plus du 1/6 du module. C'est une avancée importante voire singulière pour le département en ce qui

concerne la gestion des débits dans les TCC. Précisons enfin qu'une passe à poissons sera installée.

L'incidence sur l'amont n'a pas été clairement prise en considération. Toutefois d'après le dossier en notre possession, il apparaît que pour un débit entrant, identique à celui actuel, c'est la répartition qui sera différente au niveau du barrage. Autrement dit, afin de ne pas vider la retenue lors d'épisodes à hydrologies faibles, le débit sera prioritairement rendu au TCC au dépend du débit turbiné. La cote d'exploitation minimale restant en outre inchangée (voir article 4 du projet d'arrêté stipulant que les dispositions de l'arrêté du 4 mai 1993 restent les mêmes, l'amplitude du marnage par exemple).

AAPPMA de « Voujeaucourt-Bart-Bavans »

Question 1 : Serait-il possible de réaliser une pêche électrique sur le parcours Allan de Voujeaucourt qui vent de passer en no-kill, et d'en refaire une autre dans 3 ans afin de voir si cela est utile de faire des parcours no-kill ?

Réponse : Afin d'évaluer l'évolution d'un parcours suite à son placement en No-Kill, la condition *sine qua none* est de pouvoir réaliser un inventaire piscicole exhaustif quantitatif (= capture de tous les poissons à l'électricité sur l'intégralité d'une station bien définie). Or sur l'Allan, ce type de pêche, réalisée à pied, demeure techniquement impossible à conduire. Sur ces grands cours d'eau, le protocole mis en œuvre est de type semi-quantitatif réalisé à l'aide de filets maillants couplés à des pêches électriques par habitat. Les résultats obtenus ne permettent pas de distinguer clairement l'utilité d'un type ou l'autre de gestion halieutique.

Par ailleurs, l'Allan est soumis à l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 interdisant la consommation et la commercialisation de toutes les espèces piscicoles, ces dernières étant contaminées par des Polychlorobiphényles (PCB). C'est donc en quelque sorte un No-Kill qui a été mis en place depuis maintenant près de 6 années. Evaluer l'intérêt ou non de votre décision d'avoir mis en place un parcours No-Kill dernièrement, hors considérations d'ordre méthodologique évoquées précédemment, semble donc dans ce contexte amplement sujet à caution. Néanmoins, une opération peut être envisagée dans les années à venir sur le secteur, au titre de nos programmations « de routine » annuelles, afin d'avoir un aperçu du potentiel de la zone selon méthodologie évoquée ci-avant.

Question 2 : Ayant décidé avec mon dépositaire (Pacific Pêche) de vendre les cartes par Internet, y aurait-il une possibilité de financement (50%) pour l'achat de l'ordinateur de la part de la Fédération ou de la Réciprocité ?

Réponse : Comme il a été répondu à l'AAPPMA de Villars-sous-Dampjoux, il conviendra de proposer à la Fédération ou à la Réciprocité (puisque vous êtes réciprocitaire) un devis ou une facture puis la Commission Réciprocité ou le CA de la Fédération tranchera.

AAPPMA de « Vuillafans »

Question 1 : Suite au compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2015, je constate qu'à toutes les questions posées la Fédération a toujours raison. Concernant la réglementation, vous n'avez aucun pouvoir, le Préfet lui-même n'a pas les mains libres. A qui faut-il s'adresser pour se faire entendre ?

Réponse : Aux questions posées la Fédération apporte une réponse, il ne s'agit pas d'avoir raison ou tort. Quand aux questions d'ordre réglementaire, le sujet a été abordé à maintes reprises. La Fédération propose au Préfet, qui suit ou non, et en fonction des possibilités qui lui sont offertes.

En l'occurrence, un nombre important de points spécifiques, justifiés techniquement et demandés par votre AAPPMA et ses voisines, sont repris dans l'ARP !

- Réouverture d'un prélèvement parcimonieux de la truite fario (1 par jour),
- Maintien du No-Kill sur l'ombre,
- Hameçons sans arpillons ou écrasés pour toutes les techniques,
- Interdiction d'entrée dans l'eau prolongée jusqu'à l'ouverture de l'ombre,
- ...

Certes tout n'est pas encore parfait mais votre secteur est grandement concerné par de nombreuses spécificités reprises par l'ARP. Lorsque les mesures sont techniquement justifiables, concernent une entité de gestion cohérente et sont prévues par le Code de l'Environnement, elles aboutissent la plupart du temps.

Pour d'autres thématiques importantes qui ne sont pas prévues actuellement par la réglementation (quota annuels, ...), la Fédération a sollicité la FNPF pour faire émerger au plus vite de nouvelles dispositions au sein du Code de l'Environnement, mais à cet échelon de négociations avec le ministère, les choses avancent moins rapidement, nous le déplorons tout comme vous. Elles avancent néanmoins sur d'autres thématiques qui intéressent vos voisins du Haut-Doubs (statut du brochet et mesures de protection de l'espèce en 1^{ère} catégorie sont par exemple en passe d'aboutir).

Déplacements du Président Fédéral

Déplacement du Président Georges LAURINE au cours de l'année 2014

Date	Motif	Déplacements	Missions
Janvier			
8	Beure + Commission Paysages et Sites à Besançon	170	
13	Beure	170	
15	Beure	170	
16	CODERST (J.J. CLAUSSE)	-	
17	Beure + Départ Chaumont réunion URNE	170	
18	Retour Chaumont réunion URNE	286	
20	Réunion FD25/FD70/Territoire Pêche Vaivre et Montoille (70)	173	
22	Beure	170	
23	Parquet de Montbéliard affaire déplacement péniche épave	-	
27	Beure - Réunion de Service	170	
28	S/Préfecture de Montbéliard RDV avec M. TRONCY	-	
29	Beure - CA	170	
31	Lyon FD69 Comité de Bassin (excusé)	-	
TOTAUX		1 649	-
			1 649

Date	Motif	Déplacements	Missions
Février			
1	RDV Mairie de St Vit + Rosureux Amicale Pêcheurs Mouche	107	148
3	Réunion URBFC à Dijon	170	206
5	Beure + réunion avec Le Liseron	170	
6	Beure + RDV avec Conseil Général (lots Dessoubre)	170	
11	Beure + RDV avec Monsieur le Préfet	170	
17	Réunion de Service	170	
18	Beure + Réunion DDT	170	
20	Beure + CODERST	170	
25	Beure + Jura	170	194
28	Beure + CA URNE		85
		1 467	633
			2 100

Date	Motif	Déplacements	Missions
Mars			
1	AG URNE (retour)		85
5	Beure + RDV Préfecture	170	
10	Beure - Réunion de Service	170	
12	Beure - CA	170	
14	Beure + PMBE Conseil Général	170	
19	Beure	170	
20	Beure + CODERST	170	
25	TGI rencontre avec Mme GAMAIN + SOS Dessoubre	60	
27	Beure + Réunion avec ERDF (convention prudence ss lignes)	-	
TOTAUX		1 080	85
			1 165

Date	Motif	Déplacements	Missions
Avril			
1	Beure - Réunion de Service	170	
2	Beure - Commission Contrôle des Comptes	170	
9	SNSAPL à Paris	-	
11	Conférence Loue et Rivières Comtoises MISEN	170	
16	Beure + Venise pour remise médaille Mr GIRARDIN	186	
TOTAUX		696	-
			696

Date	Motif	Déplacements	Missions
Mai			
10	Beure - Restitution documents AAPPMA St Vit	170	
12	Beure	170	
14	Beure - CA	170	
17	St Hippolyte - Manifestation + Présence aux conférences	-	
19	Montbéliard Salle AAPPMA rencontre avec C. TRIBOULET	-	
20	Beure	170	
22	Beure + CODERST	170	
31	Beure + Commission Réciprocité	170	
TOTAUX		1 020	-
			1 020

Date	Motif	Déplacements	Missions
juin			
2	Beure - Réunion de Service	170	
5	Beure + RDV Gonsans FD Chasse	85	82
6	Radio Autoroute Villers le Lac - Interview	102	
10	Beure + CODERST	170	
14	JJ. CLAUSSE à la fête des enfants à Besançon + Lougres	-	
16	Beure	170	
21	AG SNSAPL à Paris (gare TGV)	26	
22	AG FNPf à Paris	-	
23	Retour AG SNSAPL Paris (gare TGV)	26	
25	Beure - CA	170	
TOTAUX		919	82
			1 001

Date	Motif	Déplacements	Missions
Juillet			
7	Réunion de Service + Contrat Vallée du Doubs (Fraisans 39)	170	54
10	Beure	170	
15	Beure APN	170	
17	Osselle APN	85	
18	Besançon APN	85	
29	Beure	170	
TOTAUX		850	54
			904

Date	Motif	Déplacements	Missions
Aout			
6	Beure	170	
18	Beure APN Salle	85	
19	Beure APN Osselle	85	
21	Beure APN	85	
22	Beure APN en salle	85	
28	Beure + CODERST	170	
TOTAUX		680	-
			680

Date	Motif	Déplacements	Missions
septembre			
2	Réunion de l'URBFC à Dijon	170	206
4	Beure	170	
6	Etupes (obsèques de M. BONJOUR)	-	
10	Beure - Réunion de Service + CA	170	
TOTAUX		510	206
			716

Date	Motif	Déplacements	Missions
Octobre			
7	Beure + Saint Vit (véhicule A. CHEVAL)	170	
9	Beure + Réunion Loue et Rivières Comtoises	170	
13	Beure + Réunion de Service	170	
14	Beure + Réunion avec la FD de Chasse	170	
16	CODERST (JJ. CLAUSSE)	-	
21	Beure le matin et AG CDT Après Midi à Montbéliard	170	
27	Préparation Commission Réciprocité à Beure	170	
29	Beure + Réunion des AAPPMA de la Loue	170	
		1 190	-
			1 190

Date	Motif	Déplacements	Missions	
novembre				
3	Beure + AG URBFC à Dijon	170	212	
4	COFIL Zones Humides à Gonsans (président excusé)	-		
5	Réunion EPTB avec F.CHIRI (délégation C. ROSSIGNON)	-		
8	Commission Réciprocité à Beure		170	
12	SNSAPL (Paris)	-		
15	AG de Réciprocité à Besançon		170	
17	Beure Réunion de Service	170		
18	Beure	170		
20	CODERST à Besançon	170		
21	DREAL réunion associations (annulé)	-		
24	Beure préparation du Budget Prévisionnel (comptes)	170		
25	Deluz Inauguration de la pose des panneaux ERDF	170		
26	Beure + CA	170		
27	Réunion PMBE Agriculture (A. CHEVAL)	-		
28	Rendez-vous Gendarmerie d'Etupes	-		
TOTAUX		1 190	552	1 742

Date	Motif	Déplacements	Missions	
Décembre				
3	Beure+ réunion ONCFS	170		
4	Beure	170		
9	Beure + Commission Nature et Paysages	-		
12	Beure + DDT Besançon	170		
15	Beure Réunion de Service	170		
18	Beure	170		
22	Beure	170		
23	Montbéliard (distribution des timbres et des cartes)	-		
TOTAUX		1 020	-	1 020

Déplacement du Président Georges LAURINE

TOTAL 2014 (En Km)

Déplacements	Missions	TOTAL
12 271	1 612	13 883